



Institut d'Etudes politiques de Lyon

VetAgro Sup – Ecole Nationale des services vétérinaires

Mémoire pour l'obtention du :

Master Politiques Publiques et Gouvernement comparés,
Parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques
sanitaire (PAGERS) »

La maltraitance animale : le développement d'un projet de partenariat comme
solution aux prises avec des conflits de valeurs »

Mission réalisée du 23 avril au 27 juin 2018 à La DDCSPP des Ardennes

Sous la direction de Sébastien GARDON

Prénom Nom : ABDESSELAM HANNACHI

Qualité : Inspecteur stagiaire de santé publique vétérinaire

Année : 2017-2018

Table des matières

INTRODUCTION

1- Présentation de l'objet :	4
2 - organismes professionnels agricoles (OPA) et leurs importance dans l'A-P.....	5
2-1 Principes de fonctionnement des OPA	6
a- Mutualité.....	6
b- Coopération.....	7
c Crédit.....	7
d - Syndicalisme.....	8
2-2 La chambre d'agriculture maillon clé des OPA.....	8
2-3 l'importance des OPA dans l'action publique	9
3. Définition de l'objet et problématisation.....	9
4. Méthodologie.....	13
I Le bien-être animal au cœur d'une activité durable	17
1 Définition du bien-être animal	18
2 La perception du bien-être animal par les organismes agricoles	19
3 Point sociologique sur le bien-être animal	23
II. La crise des agriculteurs et la maltraitance animale, quelle priorité pour l'État ?.....	25
1 La détresse des agriculteurs.....	25
2 Témoignage d'un agriculteur	28
3 la maltraitance animale.....	32
3 -1 Gestion de la maltraitance animale est une mission très difficile et compliquée.....	32
4 Le regard des acteurs agricoles et sociaux aux priorités de l'Etat	36
4-1. Plan de soutien à l'élevage Français	36
4-2. Priorité de l'État selon les acteurs	37
4-3. Le paradoxe fonctionnel de certains organismes agricoles.....	46
4-4. Point sociologique : (selon Jocelyne PORCHER)	47
III. Les OPA et l'avenir de la politique de la lutte contre la maltraitance animale.	47
1 Les cellules OPA déjà existantes dans les Ardennes	48
1.1. Cellule intitulée REAGIR :.....	48
1.2 Cellule intitulée « Agir contre le suicide des agriculteurs »	48
1.3 Cellule départementale opérationnelle de lutte contre la maltraitance animale (CDO) :	49
2. L'avenir de la politique de prévention contre la maltraitance animale selon les acteurs :51	
IV - Recommandations.....	58
Conclusion.....	62

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je voudrai tout d'abord adresser toute ma gratitude au directeur de ce mémoire, Monsieur Sébastien GARDON, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je souhaite remercier Abdelrazak ZERIFI, chef de service SPAE, de m'avoir aidé et facilité la réalisation de mon stage.

Je désire aussi remercier spécialement Alexandre DAGNIA, chef de service adjoint (SPAE), pour son aide et ses conseils tout au long de mon stage.

Je remercie Monsieur Arthur TIRADO, directeur départemental, de la DDCSPP 08, de m'avoir accueilli dans ses services.

Je tiens à remercier Mme Sylvie Bonnet, directrice adjointe, de la DDCSPP 08 de m'avoir accordé et facilité d'effectuer mon stage dans ses services.

Je tiens à remercier également, Monsieur Hervé DESCOINS, directeur départemental de la DDCSPP 08.

Je remercie chaleureusement, Monsieur Olivier FAUGERE, directeur de l'ENSV, et Madame Sylvie MIALET, responsable des formations à l'ENSV, pour leur professionnalisme, leur soutien moral et pédagogique, et leur disponibilité tout au long de l'année scolaire.

INTRODUCTION

1- Présentation de l'objet :

« Les éleveurs aiment leurs animaux » : c'est une phrase qu'on l'entend beaucoup dans le monde de l'élevage. Soit par les vétérinaires ou par les représentants des éleveurs. Certains vétérinaires déclarent : «il est complètement aberrant de dire que les éleveurs traitent mal leurs animaux !» S'il arrive de constater des cas de maltraitance animale, cela est certainement une conséquence de graves problèmes derrière. Ou dans un langage plus sérieux, c'est un résultat de négligence par dégoût et dépression. Il s'agit notamment d'un grave état de mal-être humain avant tout. Un éleveur qui ne peut pas vivre dignement de son travail, finit par jeter l'éponge en commençant par lui-même. Dans le monde agricole aujourd'hui, les professionnels d'élevage dévoilent les difficultés et le phénomène du mal-être qui dominent leur activité. Le stress, la dépression, l'alcoolisme, le suicide sont des problèmes de plus en plus fréquents au sein de cette population. Le grand public, sensibilisé médiatiquement par la maltraitance animale, avec certaines associations qui poussent dans ce sens aussi, selon les représentants d'éleveurs, cela est la cause de la méconnaissance du grand public ainsi que les associations, par les méthodes d'élevage et la réglementation en faveur du bien-être animal. En France, il existe une charte de bonnes pratiques d'élevage, dont plus de 60% des éleveurs adhèrent, dans un seul but, est d'assurer un confort minimum aux animaux et protéger la production. Il apparaît donc évident que la question de la maltraitance animale est prise en compte par les éleveurs et qui sont aussi bien engagés pour le bien-être de leurs animaux¹. Différents acteurs interviennent dans les débats actuels autour du bien-être animal, tant au niveau national et départemental. La vision adoptée par tout le monde jusque-là, c'est la prévention contre la maltraitance animale. Plusieurs visions montrent la convergence des raisonnements. D'un côté, il est évident de coupler la production avec le bien-être animal sans aucun problème. D'un autre côté, il est impossible de coordonner économie et bien-être animal. Les conditions économiques des agriculteurs n'arrangent pas les choses non plus ! Les manifestations continues des agriculteurs dans les rues donnent une idée sur la gravité de la situation économique de ses derniers. Selon les enquêtes, un agriculteur travaille 65h/semaine pour un salaire de 350/mois, c'est peut-être caricatural, lorsqu'on regarde ça à la télévision ou l'écouter à la radio. En revanche et malheureusement, cela constitue une réalité dure, qu'on l'a pu constater avec les éleveurs du département par les enquêtes qu'on a pu réaliser au sein de cette population². Un éleveur est un être humain avant tout, qui doit avoir un minimum de confort pour son bien-être. Le confort des animaux en élevage fait partie du confort de l'éleveur. Quand l'éleveur va mal, sa capacité de gestion de son élevage se dégrade et il devient incapable de s'occuper de ses animaux. Certaines recherches expliquent que le bien-être de l'animal est lié à la qualité de son environnement physique et relationnel. L'éleveur vivant lui-même très fort les situations d'inconfort de ses animaux. A titre d'exemple : sont souvent évoqués le paillage, qui va souvent avec l'idée de permettre aux animaux d'être au propre, et les conditions d'ambiance en bâtiment en lien avec la ventilation. Plusieurs éleveurs évoquent la surface

¹ Entretien avec le syndicat des vétérinaires, durée de l'entretien :1h20

Entretien avec le GTV, durée de l'entretien

² Entretien avec le responsable de la chambre d'agriculture, durée de l'entretien :1h10

par animal. «m² par vache», la surface bétonnée, la ventilation, il faut qu'elles soient aussi bien que nous » « C'est plus beau de voir des vaches propres, c'est comme dans une maison, c'est plus agréable une maison propre. C'est dans cette logique, que les éleveurs pensent à leurs animaux ³. Cela étant un exemple de la pratique de l'élevage d'aujourd'hui. Dans les années 1950 jusqu'aux années 1980, l'élevage européen a répondu à la principale demande que lui formulait la société : produire beaucoup et au moindre coût. Depuis que cet objectif est atteint, les attentes de la société se font plus complexes : limitation de la production, qualité des produits, respect de l'environnement et de plus en plus de bien-être animal. La pression sociétale est de plus en plus forte aujourd'hui pour le bien-être animal et contre la maltraitance animale. Il est nécessaire de réfléchir aux différentes stratégies mises en place pour gérer au mieux la maltraitance animale, en prenant en compte tous les points clés pour mettre en place une politique publique bien adaptée à toutes situations dont on peut éventuellement harmoniser entre la demande sociétale en la matière et retrouver le bien-être humain notamment du premier acteur cible qui est l'éleveur. L'Etat s'est engagé dans une logique de « vaut mieux prévenir que guérir » : un travail de prévention qui consiste à repérer les éleveurs en difficultés financières ou autres, pour les accompagner et leur proposer des plans de gestion. C'est une démarche qui apparaît très logique de point de vue théorique. Cependant, est-ce que cela est réellement applicable sur le terrain ? Le travail de prévention a besoin de la coopération de tous les acteurs de la profession agricole. L'objectif de cette action est de constituer un réseau de communication pour identifier les éleveurs qui ont des difficultés afin de prévenir que leurs animaux ne soient pas privés de leurs besoins biologiques et zootechniques.

La prévention de la maltraitance animale doit être réalisée dans un climat d'échange collectif, par les acteurs agricoles, piloté par l'une des organisations agricoles locales et supervisé éventuellement par la DDCSPP des Ardennes.

2- Les organismes professionnels agricoles locaux et leurs importances dans l'action publique

La profession agricole est fortement institutionnalisée. Ses organisations jouent des rôles essentiels dans l'accompagnement des orientations publiques du secteur, promouvant aussi des conceptions du statut de l'agriculteur, voire de modèles d'exploitation. Elles constituent un véritable écheveau, avec cinq catégories de rôles : la défense, la représentation, l'organisation économique, la sécurité sociale, le financement.

Ce système institutionnel complexe est organisé à partir de plusieurs niveaux territoriaux. Au niveau national, les représentants des principales organisations agricoles (chambre d'agriculture, syndicats agricoles, coopération, mutualité, crédit) négocient avec les pouvoirs publics et avec les organisations du monde agroalimentaire, en s'efforçant de coordonner leurs positions. Au niveau départemental, les OPA prennent part à l'application des principaux domaines de politique publique, comme l'installation, la modernisation et le développement. Mais cet échelon territorial s'affaiblit (notamment pour les chambres d'agriculture) au profit du niveau régional, correspondant aux nouvelles dynamiques territoriales (montée du pouvoir régional, concentration des firmes d'amont et d'aval,

³ https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Hauts-de-France/029_Inst-Hauts-de-France/Techniques-et-productions/Elevage/Conception_bâtiment/fiche_10_concevoir_aire_paillee_integrale_vaches_allaitantes_2010.pdf

nouvelle organisation du ministère chargé de l'agriculture). Deux autres échelles interviennent : au niveau infra, le local, où se recrutent, se mobilisent et agissent les adhérents de ces organisations ; au niveau supra, l'échelle européenne, qui a suscité depuis un demi-siècle la création de fédérations européennes, pour exercer un lobbying auprès des institutions de l'Union. Certaines représentations existent aussi au niveau mondial, comme la FIPA. Ce capital institutionnel est en profonde mutation : les OPA qui, entre 1960 et 1990, ont activement participé à la mise en œuvre de la politique publique se différencient désormais en se plaçant à mi-chemin entre l'accompagnement de cette politique et un appui individualisé aux agriculteurs et aux éleveurs.

Les organismes professionnels agricoles (OPA) relèvent de familles institutionnelles longtemps coordonnées entre elles, mais qui tendent à se démarquer. Outre les syndicats et les chambres d'agriculture, nombre d'OPA jouent de rôles essentiels dans la vie des exploitations et des éleveurs d'animaux.

2-1 Les principes de fonctionnement des OPA

a- Mutualité

Pour la mutualité, deux OPA se sont organisées pour garantir les personnes (MSA et Groupama). A partir de 1945, l'institution de la Mutualité sociale similaire agricole (MSA) a permis aux agriculteurs d'accéder peu à peu à une couverture sociale similaire au régime général de la sécurité sociale (maladie-maternité, retraite, accident de travail, famille). Son financement est assuré par des cotisations et un mécanisme de compensation démographique créée en 1960 (BAPSA : budget annexe des prestations sociales agricoles). Organisée en caisses locales, la MSA couvre aujourd'hui près de 4 millions de personnes (régime des salariés et des non-salariés agricoles), qui sont appelées à élire, tous les cinq ans leurs délégués cantonaux.

Au cours du XIX^{ème} siècle, les agriculteurs (éleveurs d'animaux en même temps) avaient créé, sous l'égide de notables, des mutuelles d'assurance agricoles contre l'incendie et les maladies du bétail. Dans les années 1960, stimulés par l'extension de la législation sur les assurances agricoles, des réseaux de mutuelle d'assurance complémentaire se sont développés, comme Groupama, le principal, ou le réseau GAMEX (groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles pour la complémentaire à l'AMEXA, l'AAEXA). Groupama est devenu la première mutuelle d'assurance française, employant près de 40.000 agents, avec un chiffre d'affaires de près de 18 milliards d'euros, dont un quart à l'international. Ce groupe s'est également diversifié dans l'activité bancaire.

La MSA dans les Ardennes est la principale sécurité sociale des exploitants agricoles. Elle est une organisation mutualiste chargée de collecter, de gérer et verser les prestations sociales de ses adhérents. Elle couvre également les risques liés à l'activité agricole (Destruction des récoltes, perte de bétail...).

Les exploitants d'une activité agricole sont définis dans l'article L-722-1 du CRPM. Ils représentent essentiellement les activités suivantes :

- la culture
- l'élevage
- la pêche
- les travaux forestiers

b-Coopération :

Les coopératives agricoles constituent un véritable maillage d'organisations économiques collectives, qui peuvent être situées en amont (agro-fournisseurs) et/ou en aval (transformateurs et/ou commerçants) de l'exploitation agricole. Certaines sont spécialisées dans un secteur de production, alors que d'autres sont généralistes. Elles se caractérisent par des efforts importants de différenciation avec le secteur privé, par des démarches de conseil d'animation auprès de leurs adhérents. Le mouvement de concentration, dans lequel elles paraissent durablement impliquées, soulève des questions sur leurs relations de proximité avec les agriculteurs et sur le devenir des valeurs coopératives, notamment celle de solidarité.

D'autres formes coopératives notamment et associatives, auxquelles adhère la majorité des agriculteurs, répondent aux besoins des exploitations, en matériel et en travail, comme les CUMA, les groupements d'employeurs, les associations d'entraide, les mutuelles coups durs, les banques de travail.

c- Crédit

L'accès au crédit a constitué un enjeu fort pour le financement des exploitations et de leurs projets jusqu'en 1990, seul le crédit agricole pouvait délivrer des prêts bonifiés aux agriculteurs. L'ouverture de la bonification des prêts à d'autres banques a conduit à un élargissement des opérateurs. Néanmoins, le crédit agricole demeure le partenaire financier principal des exploitations agricoles voire du secteur agricole.

d- Le syndicalisme

Les premiers syndicats eurent pour objectif de défendre les agriculteurs devant la cherté et la mauvaise qualité des produits industriels nécessaires à la production («syndicats-boutiques»), puis de réagir aux baisses du prix de vente de leurs produits ou aux carences de débouchés (beurre, fromages et viandes).

A partir de 1945, l'action économique s'est séparée de l'action syndicale. Depuis, la défense syndicale repose à la fois sur un rapport de force et une concertation avec les pouvoirs publics. Ainsi le syndicat JA (jeunes agriculteurs, fondé en 1957) et la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, fondée en 1957) ont fortement contribué à orienter la politique publique agricole dans le cadre de la cogestion avec l'Etat.

Encadré syndicats agricoles

Les principaux syndicats agricoles existants en France :

- FNSEA (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) avec 212.000 membres.
- Jeunes agriculteurs
- Coordination rurale avec 15.000 membres
- Confédération paysanne avec 10.000 membres
- MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux) avec quelques milliers
- Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole⁴

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_nationale_des_syndicats_d%27exploitants_agricoles

2-2 Les chambres d'agriculture maillon clé des OPA

Fondées sur la légitimité que leur accordent des élections professionnelles intervenant tous les six ans, les chambres d'agriculture jouent aussi, en tant qu'établissements publics professionnels, un rôle important au niveau départemental et, de plus en plus, régional. Outre leur rôle de conseil, elles représentent la profession auprès des services de l'Etat et des collectivités locales. Leurs présidents forment l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), organisme public consultatif et représentatif des intérêts nationaux de l'agriculture.

2-3 L'importance des OPA dans l'action publique

L'importance du rôle des OPA peut être perçue à travers l'exemple des commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA), qui illustre bien comment les représentants de la profession agricole interviennent dans la mise en œuvre des actions publiques. La CDOA est un organisme consulté en vue d'obtenir autorisation d'exploiter sur des terres en location (soit de l'élevage ou de la culture ou d'autres projets), de bénéficier d'une dotation jeunes agriculteurs, de quotas laitier, droits à produire, de disposer d'agréments pour des sociétés. Elle rend des avis (le préfet prend ensuite les décisions) en fonction d'un projet agricole départemental établi entre les OPA et les services de l'Etat. La CDOA réunit des représentants de l'ensemble du monde agricole (mandat de 3 ans) : 19 membres pour l'agriculture et monde de l'élevage (syndicats, chambre d'agriculture, MSA, caisse de crédit) ; 8 membres des acteurs de l'amont et de l'aval (coopératives, entreprises agroalimentaires, distributeurs) ; 5 membres de l'Etat et des collectivités territoriales (DDT, conseil régional et général, communauté de commune...), 5 membres au titre d'associations et d'expert.

Encadré : principaux services déconcentrés de l'Etat

DDCSPP :

Les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations sont des services déconcentrés de l'Etat officiant auprès du préfet de département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse, des sports et de la protection des populations.

Depuis le 1er janvier 2010, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCS et DDCSPP ont remplacé diverses directions préexistantes, notamment les directions départementales de la jeunesse et des sports, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de l'action sanitaire et sociale et des services vétérinaires.

Ses Missions :

- la lutte contre les exclusions et les discriminations,
- la mission aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes- le développement du lien social par le soutien à la vie associative, aux pratiques sportives et aux actions en faveur des jeunes,
- le contrôle de la sécurité des pratiques sportives et l'accueil de mineurs durant les temps de loisirs, l'anticipation des crises auxquelles la population est exposée,
- la protection des consommateurs et la régulation des marchés,
- la prévention et le contrôle des risques liés aux productions animales,
- la qualité et la sécurité de l'alimentation,
- la santé et la protection des animaux.

DDT :

La direction départementale des territoires met en œuvre dans le département les politiques relatives à la promotion du développement durable, au développement et à l'équilibre des territoires urbains et ruraux grâce aux politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, à la prévention des risques naturels, aux déplacements et aux transports

3- Définition de l'objet et problématisation

En matière de maltraitance animale, les infractions décrites dans le code pénal sont qualifiées de contraventions ou de délits dans les cas les plus graves. Dans ce dernier cas, elles peuvent être passibles de 30 000 euros d'amende et de deux ans de prison. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a engagé des travaux visant non seulement le renforcement des sanctions mais une meilleure prise en compte par l'autorité judiciaire des actes de maltraitance. Des échanges en ce sens ont d'ores et déjà eu lieu, tant au niveau national qu'au niveau départemental. Par ailleurs, le MAA renforce son action en matière de lutte et de prévention de la maltraitance animale. Différents outils méthodologiques ont été récemment mis en place. En premier lieu, la méthodologie des inspections menées à la suite de signalements de maltraitance a fait l'objet d'une harmonisation et un guide à l'attention des services de contrôle a été établi afin de rendre leurs actions plus efficaces, en partenariat avec les différents acteurs de la lutte contre la maltraitance animale (organisations de protection animale, vétérinaires et professionnels de l'élevage). En parallèle, plusieurs guides d'aide aux procédures de retrait d'animaux ont été élaborés dans l'objectif d'améliorer le délai de prise en charge et de fiabiliser les procédures. Ces guides permettent aux services de contrôle de mieux gérer les différents aspects budgétaires, juridiques, collaboratifs, techniques et logistiques et bien sûr humains inhérents aux procédures de retrait d'animaux. De surcroît, en 2017, la formation des agents à la gestion des cas de maltraitance a été renforcée par un module d'approfondissement ciblé sur la gestion des cas difficiles et chroniques. Dans cette formation, l'accent est mis sur l'utilisation efficace et adaptée des procédures administratives et pénales ainsi que sur le développement des actions en réseau, avec les autres partenaires concernés. Enfin, il sera mis en place dans chaque département, dans un délai d'un an, des cellules opérationnelles de prévention et de lutte contre la maltraitance animale. Elles auront pour objet de structurer dans chaque département l'organisation collective avec un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle locale et un volet urgence, piloté par les services de l'État, afin d'apporter une réponse plus efficace prenant en compte l'intérêt des éleveurs et de leurs animaux. Le volet prévention aura pour mission d'améliorer la coordination entre les différents partenaires impliqués de façon à mieux anticiper les risques et à proposer des mesures d'accompagnement. Le volet urgence, déjà mis en place dans la plupart des départements, sera activé en cas de maltraitance avérée et devra permettre de réunir ou d'informer rapidement les acteurs clefs pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux⁵

⁵ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-2629QE.htm>

Dans un monde agricole très tendu au niveau financier et de son avenir, une nouvelle politique publique vient se rajouter au profit des animaux et leur bien-être, le choix du travail de prévention est confié aux acteurs de la profession agricole par les autorités publiques, afin de lutter contre la maltraitance animale. Un travail où l'État n'intervient pas, ni dans la programmation, ni dans la gouvernance. Les acteurs doivent s'organiser autour d'un dispositif d'intervention la cellule départementale opérationnelle contre la maltraitance animale. Ce dispositif est piloté par l'un de ses composants. Le fonctionnement de ce dispositif correspond au principe de coordination, géré par un acteur privé sans l'intervention de l'État. Ce principe tel que défini par Patrick Le GALES, dans son entrée gouvernance est : apprécier l'efficacité du travail collectif sur une thématique donnée. Ici il s'agit des problèmes de maltraitance animale et ses enjeux dans la société. Quand on évoque les approches sociologiques de la gouvernance, ce n'est pas une idée nouvelle, au contraire c'est une idée très ancienne utilisée par les gouverneurs, pour responsabiliser les acteurs à une politique publique et permet un retrait de l'État de la scène des interventions⁶. Le statut de l'animal a évolué de manière progressive depuis la révolution française où l'animal était plutôt considéré comme un objet dont pouvait user librement son propriétaire. L'animal est maintenant reconnu dans la réglementation nationale et européenne, comme un être sensible que son propriétaire doit placer dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Dans les approches philosophiques, l'animal était un objet de débat entre plusieurs philosophes dont Descartes et ROUSSEAU, l'un considère que l'animal est d'abord vu comme une machine, même si sa souffrance est possible (par DESCARTES), alors que ROUSSEAU dit que l'animal est un être sensible. Aujourd'hui, la société a profondément changé, conférant une place très importante à l'animal dans la vie des personnes. Bien que dans la vie des humains, la prévention est devenue avec le temps un principe de civilisation pour les individus, dans la lutte contre les maladies et le mal-être humain. La pensée politique montre une vraie ambition également pour appliquer ce même principe dans les élevages afin de protéger les animaux de la maltraitance. Nombreuses études relient la maltraitance animale à la détresse humaine. Cette vérité est confirmée par tous les acteurs agricoles avec qui, j'ai eu des entretiens sur la thématique maltraitance animale, leur point de vue ainsi leur critique de cette nouvelle politique publique de prévention pour les animaux. Lors de mes entretiens avec les différents acteurs, l'importance du bien-être animal apparaît très clairement dans les déclarations des uns et des autres. Ils sont presque tous d'accord sur la pertinence du sujet et la nécessité du travail collectif pour améliorer les conditions d'élevage des animaux. La charte de bonnes pratiques d'élevage existe depuis 1994. 60 % des éleveurs s'adhèrent à cette charte pour bien améliorer les conditions de vie de leurs animaux et favoriser au maximum leur bien-être⁷.

Aujourd'hui, le bien-être animal est devenu un enjeu très important dans la société. L'opinion publique est très sensibilisée à la question de la maltraitance animale, en ce qui concerne notamment le mode et les conditions d'élevage des animaux. Les images choc publiées par certaines associations de protection animale, montrant certains comportements violents dans les abattoirs, repris ensuite par les médias, ont fait émerger à nouveau le sujet. Selon les éleveurs, les associations et les citoyens ne sont pas informés suffisamment du progrès des pratiques d'élevage et l'importance du bien-être animal, qui est devenu une priorité majeure de l'activité d'élevage⁸. Personne ne peut imaginer que l'éleveur traite mal ses animaux pour le plaisir, ce qu'ils ne savent pas, que

⁶ Dictionnaire des politiques publiques pages : 291-307

⁷ Entretien avec la présidente GDSB, durée de l'entretien : 45min

⁸ Mémoire GEPP SVPF « BEA »

les animaux constituent non seulement une activité, mais un facteur de fierté pour l'éleveur, ainsi son équilibre et son bonheur⁹.

Les autorités politiques semblent donner une priorité importante au bien-être animal. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé dans une stratégie de bien-être animal, pour le placer durablement au cœur de l'activité d'élevage et autres. Les avis des acteurs envers cette stratégie sont critiques. La plupart, trouve que le fait de travailler collectivement contre la maltraitance animale, est un travail très superficiel. En effet, ils sont tous d'accord sur le fait que la maltraitance animale n'est qu'une conséquence de la souffrance des agriculteurs. Certains acteurs affirment leurs convictions, pour lutter contre la maltraitance animale, il faut d'abord assurer un bien être humain des éleveurs. Le travail de prévention renvoie selon les acteurs, une transformation du rôle de l'État dans la gestion du dossier bien-être animal. L'État ne veut pas gérer seul, ce sujet complexe, qui est intensifié par la pression de l'opinion publique, relayée par les associations et les médias. Donc, pour la plupart des membres de la cellule, l'État se retire et charge les acteurs privés et parapublics de gérer le sujet de maltraitance animale en oubliant la cause principale qui est la souffrance humaine.

Encadré : **du monopole de l'État vers la gouvernance publique**

L'État n'est plus le seul acteur de l'action publique : il doit agir avec la société civile, le secteur privé et les populations. Ce glissement du « gouvernement » – monopole de l'État – vers la « gouvernance publique » – action publique pluri-acteurs – entraîne son repositionnement. C'est dans les nouvelles relations entre l'État et les sociétés que l'exercice du pouvoir politique est appelé à trouver sa consistance et à refonder la légitimité de l'État.

L'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les États est en effet leur capacité à s'adapter à la complexité croissante des enjeux de sociétés. Gouverner dans un contexte d'incertitudes n'est plus l'exception. C'est devenu la règle en fonction de laquelle les acteurs politiques et les institutions doivent revoir leur rôle, leurs compétences et leurs outils¹⁰.

Dans une logique d'observation, on trouve parfaitement compatible que cette définition de gouvernance est bien adaptée à notre sujet à savoir la prévention contre la maltraitance animale. La plupart des interprétations présentées par les responsables des organismes agricoles favorisent cette vision. Les interprétations données expliquent les caractéristiques de transformations du rôle de l'Etat en mettant l'accent sur le caractère moins hiérarchisé de son mode de fonctionnement et sa perte de capacité autonome et régulateur. Dans notre sujet de prévention contre la maltraitance animale, les organismes professionnels agricoles doivent définir un processus de coordination d'acteurs, de groupes professionnels et sociaux. En revanche, les services de l'Etat prennent une position horizontale, jouant un rôle de participant et non plus de gouvernement. L'objectif de cette politique est de créer deux dimensions fondamentales : d'une part des rapports

⁹ Entretien avec un éleveur, durée de l'entretien :45min

¹⁰ <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2003-1-page-203.htm>

horizontaux entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques et faire disparaître les rapports verticaux comme dans le cadre de gouvernement, d'autre part l'importance donnée à la négociation entre acteurs multiples, en mode de coordination rendant possible l'action publique.

La notion de gouvernance est omniprésente notamment dans les discours sur le développement international. Mais la « la gouvernance » recouvre une pluralité de sens et lorsqu'on regarde de près, cette polysémie peut être source de confusion.

Bien que le terme existe déjà dans la langue française, au 13^{ème} siècle comme équivalent de gouvernement, puis comme terme de droit (1478), pour s'employer au sens large de « charge de gouvernante » (1679), l'utilisation de ce concept à l'heure actuelle puise ses sources ailleurs.

Dans le contexte de la mondialisation et de l'harmonisation des stratégies des bailleurs de fonds, l'utilisation plus récente de cette notion a des origines assez différentes. Elle sera reprise des termes anglophones « governability » utilisé au milieu des années 70 et surtout plus récemment, à partir de la fin des années 80, « gouvernance », pour désigner, tout en recouvrant des contenus divers, un ensemble de prescriptions en matière de gestion administrative et politique. La multiplicité de contenus attribués à ce concept, ainsi que l'évolution de ses contenus à l'intérieur des organismes qui les proposent, et enfin l'attribution du qualificatif « bonne », parfois associé à la notion de gouvernance, expliquent à la fois l'ambiguïté de ce terme et le flou profond qui existe autour de son utilisation.

La gouvernance négociée se définit comme un mécanisme qui permet aux acteurs d'arriver à des décisions mutuellement satisfaisantes et contraignantes et de résoudre des conflits et des problématiques par la négociation et la coopération.

La problématique de la gouvernance trouve son origine dans la littérature sur la littérature sur les défaillances du gouvernement, dont selon Renate Maryntz (dans kooiman, 1993), l'incapacité à mettre en vigueur la réglementation, le refus de groupes de reconnaître la légitimité, la mauvaise appréciation des relations entre les moyens et les fins, et l'absence de compétence et d'instrument de gouvernement.

L'évolution du concept de gouvernance et les transformations apportées au cours des dernières décennies par les institutions multilatérales de financement dans leurs politiques de réformes, ont ainsi porté à réflexion de nombreux chercheurs sur les conséquences de cette métamorphose en ce qui concerne le rôle de l'État. Selon certaines perspectives qui s'interrogent sur le bienfondé de la neutralité et donc de l'universalité de cette définition, la formulation de la banque mondiale véhiculerait en fait, une conception particulière du pouvoir, de la participation du rôle et des fonctions de l'État, de ses rapports au marché, de son évolution et enfin, de la démocratie (Campbell, 1997). Essentiellement, le discours sur la gouvernance se décline en termes techniques de réformes et de critères de gestion publique visant l'État, ce qui implique le risque de dépouiller cette instance politique de

certains espaces de décision et de débats confinés au rang de « critères d'efficacité » et de « bonne gestion ». Parallèlement l'introduction de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social comme contrepartie des réformes économiques, implique l'introduction de nouvelles normes dont les implications sociopolitiques n'ont peut-être pas reçu toute l'attention qu'elles méritent. A cet égard, en scrutant le glissement de la notion d'égalité sociale vers celle de l'équité sociale, Aoul (2000) démontre par l'exemple que « l'utilisation du concept d'équité sociale par les bailleurs de fonds ainsi que l'emploi des différents concepts développés par la théorie moderne de la justice distributive leurs permet de déculpabiliser de l'échec des PAS en matière de réduction des inégalités »¹¹

Selon les membres de la cellule, l'État veut les responsabiliser contre la maltraitance animale, mais sans donner les moyens. Cela s'explique par le fait qu'il ne veut pas être le seul responsable devant l'opinion publique. Dans un autre langage, il veut faire partager la responsabilité avec l'ensemble des acteurs. Certains expliquent que : cette politique est le déploiement des concepts « moins d'Etat » qui se traduit par une réduction de son champ d'intervention et une transformation de son rôle, diminué par le transfert progressif de ses missions à la sphère privée en organisant socialement et spatialement de nouveaux espaces d'interventions et de partage de responsabilité. Ce système est très fragile pour qu'on puisse l'utiliser afin de gérer une problématique qui touche à la fois l'agriculteur et ses animaux. Aujourd'hui, les éleveurs sont des otages entre deux forces de pression : pression de l'État poussée par l'opinion publique et les médias, pour notamment, l'investissement au profit du bien-être animal et la pression de la grande distribution et les professionnels commerciaux dans la fixation des prix de vente de produits agricoles. La maltraitance animale ce n'est qu'une conséquence selon les OPA. Dans la stratégie bien-être animal 2016-2020, le premier élément à prendre en compte, pour analyser cette commande, c'est la nature et l'importance des acteurs agricoles qui doivent intervenir dans un processus d'action publique. Ce dernier dépend de plusieurs facteurs importants¹² :

– Les ressources positionnelles, qui permettent de mettre l'accent sur la position occupée par un acteur dans un système de production, cette position est indépendante des services de l'État, en particulier des groupes d'intérêts institutionnalisés et reconnus comme légitimes qui peuvent être impliqués dans l'élaboration des textes conventionnels dans le cadre d'une discussion collective, être associés à des processus décisionnels et participer à la mise en œuvre.

- Les ressources matérielles, il s'agit d'une catégorie de ressources essentiellement collective. Elle comprend les moyens financiers et aux moyens humains et aux moyens opérationnels dont peuvent disposer les acteurs publics ou privés.

– Les ressources de savoir : elles renvoient à la fois aux informations et aux connaissances dont dispose un acteur et sa capacité à les interpréter, à les traiter et à les intégrer dans une politique publique. Cette catégorie de ressources peut être aussi bien détenue par un acteur collectif que par un acteur individuel.

¹¹ Les cahiers de la chaire C-A. Poissant-collection de recherche N°2006-01 Bonnie Campbell.

¹² Entretien avec le secrétaire général du groupement technique vétérinaire GTV

- Les ressources politiques, la possibilité de parler au nom de l'intérêt général et d'une légitimité démocratique est surtout conférée aux acteurs politiques (élus et gouvernant) mais cette catégorie de ressources peut être détenue par un groupe d'intérêts du fait de sa représentativité et sa défense de valeurs socialement fortement partagées. Elle englobe également les possibilités d'accès à des acteurs politiques pour des acteurs individuels ou collectifs.
- Les ressources sociales, elles concernent plus spécifiquement des acteurs individuels puisqu'elles désignent la reconnaissance sociale dont fait l'objet un acteur et les réseaux relationnels sur lesquels il peut s'appuyer.
- Les ressources temporelles : elles renvoient au temps qu'un acteur peut consacrer à une politique publique. La fréquence et l'engagement dans le processus mise en œuvre.

La capacité de construire un réseau d'échange d'information entre acteurs, pour pouvoir prévenir la possibilité de maltraitance animale, est un travail réalisable, mais il sera de très longue haleine selon les responsables des services de l'État. Or les différents acteurs agricoles du département déclarent l'inverse ! Leur questionnement porte essentiellement sur trois principales problématiques :

- Ou se situe le rôle de l'État dans ce dispositif ?
- Quelles sont les origines des ressources matérielles à mobiliser dans cette politique ?
- Quelle forme de légitimité ou protection judiciaire devons-nous avoir dans ce dispositif, surtout lorsqu'il s'agit de « violer » la vie privée des éleveurs ?

Un membre de la cellule explique que : « La crise agricole demeure une réalité préoccupante. Un agriculteur en difficulté va avoir tendance à se replier sur lui-même, par perte de confiance au système et aux politiques. Je ne suis pas inquiet sur le bien-être animal dans les élevages, car ce sujet est depuis longtemps devenu une priorité de la profession agricole commune et même, plus que cela, il est devenu un critère incontournable pour une activité durable. Or, j'ai la certitude que les consommateurs ne sont pas informés comme il se doit ! Les médias jouent bien leur rôle pour mettre la pression sur les politiques et les professionnels sans élargir leur champ d'enquête, ils se limitent aux propos des associations de protection animale notamment les plus sévères. Sans pour autant, de donner la parole à l'éleveur pour s'exprimer et défendre son élevage et ses bonnes pratiques. Les agriculteurs ont des problèmes plus sérieux, qui touchent leur bien-être et même leur existence. Je trouve que l'État veut tout simplement partager la pression de l'opinion publique avec nous (acteurs agricoles). Il se retire et nous responsabilise en même temps. En revanche, il ne nous explique pas comment mettre en place les procédures, ni par quels moyens il faut intervenir ? »¹³.

Malgré cela, les acteurs doivent travailler ensemble, en mobilisant chacun son réseau pour éviter que les animaux soient maltraités si leur éleveur est en détresse.

Je vais tenter d'analyser comment ces acteurs membres de la cellule voient la faisabilité de ce principe de fonctionnement et la pertinence ou non de ce processus de prévention demandé par l'État et qui doit être appliqué par les acteurs locaux ?

¹³ Entretien avec le chef de service chambre d'agriculture des Ardennes (durée : 1h15min)
Entretien avec le secrétaire général de GTV, durée de l'entretien : 1h20min

4 - Méthodologie :

Afin d'analyser les positions des différents acteurs en lien avec ce sujet, j'ai réalisé plusieurs entretiens de nature semi-directif. Ces entretiens ont été intégralement retranscrits afin de me permettre d'exploiter au mieux leur compte tenu dans mes travaux. La retranscription intégrale permet l'utilisation de verbatims exacts et évite totalement la déformation des propos de la personne interrogée. Cette méthode m'a donc permis d'être aussi fidèle que possible aux propos et intentions des acteurs interrogés. Le total des entretiens est de 10. La durée moyenne des entretiens est 1h10min.

Je me suis également tourné en cours d'enquête vers d'autres acteurs tel que la DDPP et une sociologue : (il s'agit de Jocelyne Porcher) et des associations de protection animale tel que OABA et Welf arm.

« L'enquête sur la maltraitance animale dans les Ardennes est portée essentiellement sur les élevages de bovins car cette activité est la plus importante et la population des éleveurs de bovins est la plus touchée par la crise agricole ».

Entretien semi-directif

C'est une technique qualitative fréquemment utilisée. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien. Il permet de collecter des données, qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructivistes.

Il s'agit d'un questionnement ni entièrement ouvert, ni entièrement fermé : l'enquêteur utilise des relances pour laisser parler l'enquêté en toute liberté, orientant tout au plus légèrement vers les sujets étudiés en cas de besoin. Le but est de laisser la personne interrogée s'exprimer, en toute liberté, et d'intervenir le moins possible. Cela diminue les risques de trop orienter les questions et donc biaiser les réponses, risque prépondérant dans les entretiens sur de questionnaires.

Avantages pour notre étude

- Garantir l'étude de l'ensemble des questions qui intéressent l'enquêteur
- Comparabilité des résultats
- Spontanéité des échanges et liberté d'expression des associations, qui peuvent poser leurs mots et leurs approches sans voir leurs propos entrés dans un cadre ne leur convenant pas

Les enquêtes qualitatives prennent la forme ici d'entretiens semis-directifs. Les questions de l'entretien sont construites et énoncées de telle sorte que l'interlocuteur se sente libre

de répondre, de manière argumentée ou non. Les réponses spontanées sont favorisées et des questions de relance permettent de poursuivre le dialogue sur un sujet qui mérite d'être approfondi.

Un guide d'entretien a été rédigé afin de lister les éléments intéressants à aborder durant l'entretien en suivant les hypothèses multiples. Le guide a été construit « en entonnoir » dont les grands thèmes abordés et leurs objectifs sont représentés dans la trame de questions. Le thème de la relation homme-animal est également abordé avec les éleveurs notamment et la sociologue (Jocelyne porcher).

Enfin, pour mon analyse, j'ai préféré travailler sur trois axes pour répondre à cette problématique : comment le fonctionnement de cette cellule départementale est interprété par les acteurs agricoles et quelle est la pertinence de ce fonctionnement en l'absence d'une intervention directe de l'Etat dans le dispositif ?

I - Le bien-être animal au cœur d'une activité durable

II - La crise des agriculteurs et la maltraitance animale, quelle priorité pour l'État ?

III - Les acteurs agricoles et leur position vis-à-vis de l'avenir de la politique de lutte contre la maltraitance animale.

I. Le bien-être animal au cœur d'une activité durable

Le bien-être animal fait l'objet d'un premier plan national d'action élaboré en 2015, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, professionnels, vétérinaires et associations de protection animale notamment. Ce plan comprend 20 actions concrètes, articulées autour de 5 axes principaux : la recherche et l'innovation en matière de bien-être animal, la responsabilisation de l'ensemble des professionnels, l'évolution des pratiques d'élevage, l'exigence de protection des animaux lors de leur mise à mort et la prévention de la maltraitance animale. L'objectif poursuivi est également celui de l'accompagnement des professionnels vers un modèle agricole toujours plus durable. Parallèlement, les états généraux de l'alimentation (EGA) lancés le 20 juillet 2017 doivent aboutir à une réforme structurelle de l'agriculture française pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail tout en intégrant les enjeux sociétaux, sanitaires et environnementaux, facteurs de durabilité. La thématique du bien-être animal a explicitement été inscrite à l'ordre du jour de l'atelier 1 du premier chantier des EGA : mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations. Elle a également été traitée au sein de plusieurs autres ateliers et elle apparaît ainsi clairement comme un axe d'action important du processus en cours. La consultation publique conduite simultanément aux travaux par atelier a par ailleurs mis en évidence les attentes de la société civile sur cette problématique du bien-être des animaux d'élevage. À l'issue de cette première phase des EGA, le Président de la République a invité les acteurs économiques à établir, en parallèle du second chantier des EGA, des plans de filière les amenant à engager les transformations nécessaires pour, notamment, répondre aux attentes des consommateurs en matière de bien-être animal. Ces plans ont été remis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 15 décembre 2017. L'amélioration continue des pratiques en matière de bien-être animal est un objectif commun à l'ensemble des filières de l'élevage. Des engagements propres à chaque filière ont été énoncés parmi lesquels la définition d'indicateurs objectifs d'évaluation du bien-être animal en élevage, le développement des concertations avec les associations de protection animale, le renforcement en terme de bien-être animal du socle de référence, une clarification des segmentations existantes au sein d'une même filière, ou encore l'augmentation des volumes de production sous signes officiels de qualité déjà exigeants dans le domaine du bien-être animal. Dans son discours de clôture des EGA du 21 décembre 2017, le Premier ministre s'est engagé à accompagner les filières dans leur mutation. Il a rappelé que le rôle de l'État est d'assurer le suivi des décisions prises et d'adapter la réglementation pour un plus grand respect du bien-être animal. Le projet de loi issu des EGA prévoit ainsi de permettre aux associations de protection animale de se porter partie civile sur la base de constats opérés lors des contrôles officiels et le renforcement des contrôles et des sanctions. Le plan d'actions « bien-être animal » du ministère sera également enrichi des engagements issus des EGA, notamment sur le volet financier¹⁴.

¹⁴ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-4632QE.htm>

1 Définition du bien-être animal

Sur plusieurs décennies, la notion du BEA a évolué au fur et à mesure de l'évolution des découvertes scientifiques et éthiques.

D'après les chercheurs américains en la matière, la définition actuelle tient compte des principales définitions proposées durant la 2ème Moitié du XXème siècle. Elle décrit le bien-être animal comme un état de complète santé mentale et physique- (défini par Hughes en 1976), ou l'individu est en harmonie avec son environnement, sous l'effet de stress causé par un changement dans l'environnement, l'animal doit s'y ajuster selon le principe du COPING (Broom 1986) ; le bien-être animal est alors dépendu des possibilités d'ajustement de l'animal. Lorsque l'ajustement est trop important ou que les possibilités d'ajustement sont réduites, l'animal peut ressentir de la souffrance que DAWKINS (1983) décrit comme émotion désagréable, telle que la peur ou la frustration, cette souffrance peut aller jusqu'à la mort.

La notion du « bien-être animal » est largement utilisée pour évoquer la qualité de vie des animaux. Les préoccupations éthiques liées au bien-être animal peuvent être regroupées en trois principales catégories :

- la santé générale et fonctionnelle – les animaux devraient être nourris et hébergés de manière appropriée, vivre sans blessures et maladies et ne pas devoir subir de conséquences graves liées au stress.
- les états affectifs des animaux – les animaux devraient être relativement exempts d'un bien-être compromis, c'est-à-dire vivre sans douleur, peur, inconfort et détresse, et ils devraient pouvoir ressentir des états de plaisir et de confort normaux.
- la capacité d'exprimer différents comportements naturels fondamentaux – les animaux devraient être capables d'avoir un comportement naturel, ce qui comprend avoir des relations normales avec d'autres animaux de même que pouvoir exprimer des comportements fortement motivés, dans un environnement qui répond aux besoins de chaque espèce

De point vue Réglementaire et opérationnelle : selon la définition donnée par welfare-quality, le bien-être animal est basé sur la garantie des cinq libertés suivantes :

- la protection contre la faim et la soif (par un accès immédiat à de l'eau fraîche et à une diète qui favorise le maintien de la santé et de la vigueur)

- la protection contre les contraintes (en offrant un environnement adéquat, y compris un abri et une aire de repos confortables)
- la protection contre la douleur, les blessures et les maladies (soit par la prévention, soit par un diagnostic ou un traitement rapide)
- la protection contre l'empêchement à exprimer un comportement normal (en offrant un espace suffisant, des installations adéquates et la compagnie de congénères)
- la protection contre la peur et la détresse (en assurant des conditions et un traitement qui évitent la souffrance morale).

Ces cinq principes indépendants doivent être respectés pour assurer un état de bien-être animal des animaux en élevage. Ils sont à la base de la plupart de réglementations de la protection des animaux existantes. Ils constituent les normes minimales à respecter, en garantissant le BEA¹⁵.

2 - La perception du bien-être animal par les organisations professionnelles agricoles

Le bien-être animal pour certaines catégories d'acteurs notamment les éleveurs est un critère incontournable dans le travail dans un élevage. Les animaux sont leur fierté et leur équilibre, pour de nombreux acteurs, il apparaît inimaginable de dire les éleveurs traitent mal leurs animaux. Au contraire, les éleveurs travaillent tous les jours pour le confort de leurs animaux. Les éleveurs de bovins ont mis en place la charte de bonnes pratiques d'élevage en 1999, applicable par tous les éleveurs quel que soit leur système de production et la destination du produit. 94,000 éleveurs sont aujourd'hui adhérents à la charte, ce qui représente 92 % des vaches laitières et 67 % des vaches allaitantes en France, soit 78 % de la totalité des bovins¹⁶.

Les filières, via les interprofessions laitières et viande, ont fait de la charte, le socle commun de leurs cahiers des charges.

L'adhésion se fait sur la base d'une démarche volontaire et individuelle de l'éleveur. Elle est validée tous les 2 ans par un technicien, qui évalue les pratiques de l'éleveur et lui propose des pistes d'amélioration. L'adhésion implique, pour l'éleveur qui la signe, le respect de critères précis : assurer la traçabilité des animaux de l'exploitation ; leur fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie ; assurer leur bien-être et leur santé ; veiller à la sécurité des personnes intervenant sur l'exploitation ; participer à la protection de l'environnement ; et garantir la qualité des produits par une hygiène rigoureuse.

En entretien, un éleveur nous dit : « je suis éleveur, c'est un mot lourd de sens et de responsabilité. J'éleve des brebis, des vaches, et il y a aussi des chèvres sur la ferme, ainsi que des poules, des chiens. Mon souci quotidien est que mes animaux se sentent bien dans leur vie, soient en bonne santé et que je sois en mesure de leur donner chaque jour tout ce dont ils ont besoin en qualité et en quantité. C'est une attention de chaque

¹⁵ <https://www.bien-etre-animal.net/partie-1-histoire-de-la-prise-en-compte-du-bea/evolution-definition/>

¹⁶ Entretien avec la présidente de GDSB Ardennes et vice-président GDS France (durée de l'entretien : 40min)

instant. Je peux dire que j'aime profondément mes animaux. Ma vie, celle de ma famille et leur vie sont profondément liées »¹⁷.

Les vétérinaires se trouvent également, sur la même ligne de raisonnement. Certains déclarent qu'il est complètement aberrant de dire que les éleveurs traitent mal leurs animaux, au contraire, les éleveurs aiment beaucoup leurs animaux. Ils interviennent régulièrement dans les élevages, sur l'aspect sanitaire et bien-être animal, sont convaincus que les éleveurs intègrent parfaitement le bien-être animal dans leurs pratiques de tous les jours et leurs animaux sont bien traités et ont un confort de vie.

Un entretien d'un vétérinaire déclare : « j'entends de plus en plus de discours prônant le végétarisme voire le véganisme, point de vue que je respecte. Ce que je ressens aussi souvent, et c'est là que cela me dérange, c'est une volonté de certains d'abolir purement tout élevage à des fins alimentaires. Le terrain de développement de ces idées semble être d'une part, la barbarie des élevages modernes, qui considèrent les animaux comme une machine à produire dénouées de toute conscience, et d'autres part, je crois, une certaine vision de la vie et de la mort.

Il poursuit : Le travail de certaines associations intitulées : abolitionnistes, est suspect ! Qui dit que derrière ces associations, il n'y a pas de pression de lobby végétarien ? Quand on entend, les critiques de ces associations, on nous donne l'impression que : dans les élevages, tout est nul ! tout est violent, les éleveurs ne cherchent qu'à gagner de l'argent, et le bien-être animal n'est pas du tout la priorité. Les réseaux sociaux et les médias prennent tout de suite parti, on dirait qu'eux même est contre la consommation des produits d'origine animale. Les éleveurs sont très bien conscients de l'importance du bien-être animal. Ils doivent l'intégrer dans leurs pratiques d'élevage pour avoir des animaux propres et en bonne santé. Il est vrai qu'on reproche souvent à l'agriculteur d'être solitaire et en retrait, mais parce que, il est en harmonie avec ses animaux et il trouve son équilibre avec eux¹⁸.

Selon le responsable de la chambre d'agriculture :

« Aujourd'hui, l'amélioration du bien-être des animaux constitue l'un des objectifs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il s'agit d'une mutation de l'élevage français vers un modèle agricole plus durable, économiquement compétitif et respectueux de l'environnement et de l'animal.

Effectivement, notre agriculture est très puissante. C'est une richesse nationale qu'on doit conserver. Notre système d'élevage doit être à la hauteur, c'est une priorité. Je dirai que nos élevages sont à la hauteur. Nos éleveurs sont majoritairement des bons éleveurs. Ils s'occupent très bien de leurs animaux car ils aiment ce qu'ils font. Les mauvais éleveurs n'existent pas ou très rarement. Pour la simple raison qu'il n'y a pas d'éleveur qui délaisse son élevage et ses animaux pour le plaisir, il y a toujours des raisons derrière, qui n'ont rien avoir avec les compétences ou les qualifications »¹⁹.

Depuis plusieurs années, les différentes filières de l'élevage sont confrontées à des crises graves, notamment dans les secteurs de la viande bovine, de la viande porcine et du lait. En réponse aux attentes des producteurs, les tables rondes se sont multipliées apportant des solutions partielles, souvent de court terme et toujours sectorielles.

¹⁷ Entretien avec un éleveur de bovin (durée de l'entretien :45min)

¹⁸ Entretien avec le responsable de syndicat vétérinaire (SNVL) durée de l'entretien (1h20min)

¹⁹ Entretien avec le chef de service de la chambre de l'agriculture (durée :1h10min)

Les solutions apportées à chaque fois restent insuffisantes et inefficaces. Cette politique de colmatage ne fait qu'a reporter le problème économique des éleveurs à des délais courts. Il convient aujourd'hui d'inscrire l'agriculture dans une logique de construction pour sortir de cette impasse économique. L'agriculture doit plus que jamais être soutenue et encouragée par une vision dynamique, conquérante, entreprenante de l'économie agricole²⁰.

Pour les éleveurs, ce qui est en cause, c'est la forte baisse des prix agricoles à la production et l'excès de normes.

Depuis trop longtemps, la dégradation des marges des productions agricoles menace directement l'équilibre financier des exploitations. Une réflexion doit par conséquent être menée afin qu'un prix juste soit payé au producteur, d'autant que les outils existent pour que les relations commerciales s'équilibrent.

S'agissant plus particulièrement des viandes bovines et porcines, une réforme des modes de fixation des cours est nécessaire. Contrairement aux idées reçues, la distribution achète la viande au cours du jour et ne dispose d'aucun moyen pour peser de manière significative sur les cours. S'il y a un problème de structure, il y a également un véritable problème de mécanisme de fixation des prix.

L'élevage est également devenu très concurrentiel et souffre d'un retard en matière de modernisation. Une stratégie d'investissement en faveur de la modernisation et de l'innovation des exploitations agricoles doit être mise en œuvre, à l'instar d'une réflexion sur la baisse du coût du travail.

Il est plus très urgent d'élaborer une nouvelle approche des normes et des réglementations. Les producteurs sont actuellement contraints par un carcan réglementaire et législatif particulièrement coercitif, auquel il convient d'apporter du bon sens, du pragmatisme et de la cohérence.

Une nouvelle approche fondée sur l'applicabilité des normes dans les exploitations agricoles doit être développée. Il est temps de mettre un terme à l'avalanche réglementaire dont ces productions font l'objet et de cesser toute surtransposition européenne.

L'agriculture s'enfonce dans une crise dramatique, que certains craignent irréversible. Les raisons sont connues et reconnues : pas assez de prix, trop de normes, des agriculteurs qui servent de variable d'ajustement à tous ceux qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités politiques, économiques et sociales.

La situation est grave et la détresse des agriculteurs est grande. Les autorités politiques doivent aujourd'hui ouvrir un débat digne de notre pays avant que la France ne perde ses agriculteurs, ses territoires, ses productions, ses emplois et ses espoirs²¹.

Les services vétérinaires du département sont conscients que les élevages qui révèlent des anomalies lors des inspections, appartiennent aux éleveurs en difficultés financières.

²⁰ Entretien avec le chef de service de la chambre de l'agriculture (durée :1h15min)

²¹ Entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture, durée de l'entretien :1h15min

Généralement, cela commence par la décision d'arrêter de réaliser la prophylaxie qui s'étend à d'autres aspects par la suite. En 2018, les services vétérinaires ont géré 5 élevages en difficultés, majoritairement pour des problèmes financiers²².

Cette homogénéité dans les points de vue des différentes personnes questionnées montre l'importance du bien être animal dans l'activité de l'élevage et la grande importance accordée par les éleveurs à leurs animaux pour garantir leurs bien-être. Elle montre également, la conscience des différents professionnels de la sensibilité des personnes au sujet de la souffrance animale et l'intérêt à mettre en avant pour que l'activité d'élevage soit durable. Cet intérêt qui n'est pas seulement, un produit économique et financier, mais aussi social et éthologique. Lors des différents entretiens, on peut comprendre facilement que l'éleveur est très attaché à son activité depuis bien longtemps et il faut comprendre dans quel contexte difficile se trouve aujourd'hui.

Dans le même contexte, les associations de défense des animaux contribuent à la prise de conscience du grand public : sur le fait que les produits agricoles dépendent des **conditions d'élevage et d'abattage** des bêtes.

Ceci étant dit, **la cause animale** est devenue une cause politique. Certainement considèrent les animaux comme les hommes, qu'ils soient domestiques, de compagnie ou sauvages (cas de la L214). Alors pour l'OABA les animaux doivent seulement être respectés et bien traités à la juste proportion de ce qu'ils représentent pour l'homme, ou de ce qu'ils peuvent apporter comme bien à la société. Les professionnels d'élevage doivent évidemment veiller à leur **bien-être** dans les élevages, en leur évitant les souffrances liées à la faim, la soif, le stress, la douleur et la maladie, et en leur laissant la possibilité d'exprimer les comportements normaux de leur espèce.

Les interventions pour la cause animale, il faut qu'elles soient proportionnées aux justes approches vis-à-vis des personnes responsables directes et non responsables. Aujourd'hui, la population s'est fortement urbanisée au fil des décennies, pour la plupart des habitants des villes, les animaux ont disparu du paysage. Le seul contact qu'ils ont gardé avec eux est celui qu'ils ont avec leurs chiens et leurs chats. Ils ne voient désormais les élevages que via les photos ou films destinés à révéler les maltraitances et les infractions à la loi²³.

En parallèle, certaines associations ont fait de la consommation des produits d'origine animale un tabou. De manière générale, pour elles, l'abattage des animaux est un sujet très sensible qu'il faut résoudre par arrêt de la consommation de la viande. Ceci est une nouvelle idéologie adoptée par certaines organisations de protection animale. Elles présentent le végétarisme comme une voie alternative pour remplacer les produits d'origine animale²⁴.

Dans ce contexte, c'est une très bonne chose que les éleveurs s'expriment à nouveau. Les associations de consommateurs ont aussi leur mot à dire. Elles pourraient

²² Entretien avec le chef de service de la DDCSPP, (durée de l'entretien : 1h20min)

²³ Entretien avec le président de l'OABA (durée :1h)

²⁴ Entretien avec le responsable de syndicat des vétérinaires SNVL (durée :1h10min)

défendre les aspects qualitatifs et dénoncer la pression des prix, facteur de risques indirect sur les pratiques d'élevage. »²⁵

3 - Point sociologique sur le bien-être animal

Selon Jocelyne PORCHER, interviewée dans ce travail : nous ne pouvons pas parler du bien-être animal dans un système de production animale. Il faut faire la différence entre le mot élevage, qui est propre à l'animal et ses relations avec l'éleveur dans une ambiance relationnelle affective et le système de production animale où le seul objectif est l'économie de rentabilité. Cette divergence dans la vision des objectifs entre les deux acteurs : politiques (institutions) avec les scientifiques, pour eux parler du BEA c'est un contexte pour avoir bonne conscience et calmer l'opinion publique « Il faut produire et produire en respectant le bien-être animal », Ce grand paradoxe est flagrant car, on ne peut pas placer l'animal dans un processus de production très réglé en quantité et en temps et venir derrière parler du respect de bien-être animal. Ce couple BEA et économie n'est pas la façon logique pour apprécier et prendre en charge le bien-être d'une manière équitable ».

Selon une autre chercheuse en sociologie sur le bien-être animal : elle pense que ce système est archaïque, il date de la révolution industrielle et considère l'animal comme une machine. Aujourd'hui, il faut revenir au vrai élevage, celui où la relation entre l'homme et l'animal est primordiale pour obtenir le bonheur de l'animal. Elle trouve que le « bien-être » animal tel qu'il a été défini dans les années 1980 (ne pas frapper l'animal...) ne correspond en réalité qu'à des règles pour assurer un minimum de survie à l'animal. Mais cela n'empêche pas une grande violence envers l'animal, même en respectant ces critères. Elle pense que le système actuel de compétition pour produire toujours plus n'est pas durable, d'autant plus que l'arrivée de la viande in vitro d'après elle va créer un autre concurrent que l'élevage industriel ne pourra pas affronter²⁶.

La notion du bien-être animal émerge en France à partir des années 1970-1980 en tant que réponse scientifique aux critiques éthiques, économiques et sociales faites alors aux systèmes d'élevage industriels à la fois par des associations de protection animale, soutenues par le « grand public » informé, par certains scientifiques (vétérinaires, économistes, sociologues) et par une partie des professionnels eux-mêmes. À la suite de l'évolution du traitement de ces questions en Grande-Bretagne, la critique complexe des systèmes industriels, à l'origine rattachée aux conditions de travail autant qu'aux conditions de vie des animaux, est rapidement réduite à un problème d'adaptation des animaux à ces systèmes posés aux seuls biologistes. Le volet humain des critiques, porté par les sociologues et les économistes qui s'intéressaient à la souffrance générée par les processus d'industrialisation et à la pertinence économique à long terme de ces systèmes, est évacué. Le bien-être *animal*, comme son nom l'indique, ne s'intéresse qu'à l'animal, de fait à l'*organisme animal* en tant que système biologique, et plus précisément à ses capacités de résistance au stress. C'est en effet la thématique du stress qui mobilise les chercheurs et les filières de productions animales car le stress est préjudiciable à la

²⁵ Entretien avec le président de l'OABA, (durée de l'entretien : 1h)

²⁶ http://controverses.mines-paristech.fr/public/promo15/promo15_G3/www.controverses-minesparistech-1.fr/_groupe3/chercheuse-sociologie/index.html

productivité du travail et à la qualité des produits. Arguant des difficultés de conceptualisation scientifique d'un objet comme le « bien-être animal », les biologistes et les zootechniciens font état de leur véritable objet de recherche, l'adaptation des animaux aux systèmes industriels, – et non pas l'adaptation des systèmes aux animaux. Pourtant, c'est au nom du « bien-être animal » que sont financés ces projets de recherche sur l'adaptation et c'est également dans ce même registre que les chercheurs rendent compte de leurs recherches²⁷.

Témoin éleveur :

Il faut faire confiance aux éleveurs et ne pas attendre tout de la loi. Je peux en témoigner en tant qu'éleveur en contact quotidien avec les animaux. Je n'ai pas attendu pour assurer le bien-être au sein de mon élevage et de mes animaux ». Mes animaux représentent ma vie et ma fierté. Je n'ai pas besoin d'une loi ou ordre judiciaire pour bien traiter, j'évite le maximum leur souffrance car si c'est le cas, c'est moi qui va souffrir en réalité.

Conclusion partielle :

Le point commun que j'ai pu relever lors de mes entretiens avec les différents acteurs sur ce point est : les éleveurs sont conscients de l'importance du bien-être animal pour leurs animaux et pour leur activité. Ils sont volontairement engagés pour améliorer les conditions de vie de leurs animaux. Ils restent les premiers acteurs responsables du bien-être animal des animaux pour garantir une activité durable et rassurer l'opinion publique de l'état des animaux dans nos élevages.

²⁷ Entretien avec Jocelyne Porcher, durée de l'entretien :1h.

II. La crise des éleveurs et la maltraitance animale, quelle priorité pour l'État ?

1 - La détresse des agriculteurs

Il est vrai que le secteur agricole français dépend beaucoup des politiques européennes. Il doit répondre aux exigences de la politique agricole commune pour que les éleveurs puissent bénéficier des avantages du développement par le biais des aides PAC. Or, les charges pèsent lourdement sur les éleveurs qui veulent bénéficier de cette politique. Elles s'étendent même sur les artisans et les petites entreprises. Les conditions d'éligibilités concernent notamment les normes des bâtiments d'élevage, de la directive Nitrates et de l'instruction des dossiers P-A-C. La crise de l'élevage s'est généralisée en crise agricole. C'est une crise bien palpable au sein de la population des éleveurs en viande bovine, lait et porcs et s'étend aux céréaliers et à d'autres productions. La raison se présente dans les prix payés aux producteurs qui ne couvrent pas leurs coûts de production sachant que les éleveurs veulent "des prix, pas des aides".

Selon les études, l'agriculture présente des résultats très inquiétants, la sinistralité des entreprises recule de 3,9 %, tous secteurs confondus. Parmi les activités sous forte tension, nous trouvons l'élevage de vaches laitières.

L'économie française va mieux. Selon les indicateurs économiques nationaux et au regard du nombre de défaillances d'entreprises, qui évoquent pour 2017, la consolidation du reflux de sinistralité, après la baisse sensible des défaillances en 2016. Or, l'agriculture ne va pas mieux dans tout ça ! Au regard de tous les indicateurs, l'agriculture est le dernier secteur toujours en forte difficulté. En effet, les redressements et liquidations judiciaires d'entreprises agricoles ont augmenté en 2017 de 10 %. L'élevage laitier est durement touché (154 défaillances, en hausse de 19%), et surtout les élevages allaitants (146 défaillances, en hausse de 38%) »²⁸.

Les problèmes d'argent et de remboursement de crédit sont les raisons que l'on rencontre le plus souvent dans le secteur agricole. Avec des personnes au bout du rouleau, explique P-T chef de service de la chambre d'agriculture²⁹.

Les agriculteurs se suicident tous les jours, s'il doit y avoir une priorité à donner à la gestion des risques, il faut qu'elle soit donnée aux agriculteurs. Aujourd'hui, l'agriculteur se trouve entre deux pressions. L'une est plus dure que l'autre. La première est l'obligation de répondre aux exigences réglementaires pour améliorer les conditions d'élevages, qui demandent beaucoup de moyens financiers et un travail en continu. La deuxième est dans les prix des produits agricoles (lait, viande,) fixés par la grande distribution et les commerçants. Les investissements obligatoires d'un côté et des revenus ne couvrant, ni les charges, ni les dépenses d'un autre côté. Cela étant le problème principal dans la crise

²⁸ Extrait d'entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture (durée :1h)

²⁹ Entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture des Ardennes

des éleveurs. Aujourd'hui, l'éleveur travaille 65h/semaines pour un revenu de 350euros/mois. Il s'agit d'une situation professionnelle catastrophique et inadmissible³⁰.

Dans cette situation professionnelle difficile, l'utilité et la pertinence de la marge brute est un enjeu incontournable qui assure la performance et la durabilité de l'activité des éleveurs. En effet, cette marge mesure la contribution d'une exploitation à la formation du résultat. C'est un outil d'analyse critique du fonctionnement de l'exploitation et un critère de décision à court terme. Pour améliorer les performances ainsi que le fonctionnement d'une exploitation agricole, il est possible d'améliorer le niveau des marges, d'augmenter la taille des exploitations présentant les meilleures marges. Le niveau d'une marge brute dépend de deux facteurs : les rendements obtenus et les prix de vente, eux-mêmes fonction des conjonctures climatiques et économique, souvent subit par l'exploitant.

Dans cette logique, et dans un contexte de forte volatilité des prix, le calcul de coûts de production peut permettre de poser des questions pertinentes sur les modes de production, la commercialisation et la composition de la valeur ajoutée en élevage. Apparemment, la douleur des éleveurs vient de cela. Le fait de ne pas pouvoir vivre dignement de l'activité d'élevage constitue un mal être terrible, et cela prend de plus en plus de l'ampleur au fur et à mesure du temps.

Point de lien entre la détresse humaine et la maltraitance animale

Le mal-être des éleveurs n'est pas dissociable de la maltraitance animale. C'est une phrase qui revient dans tous les entretiens que j'ai pu réaliser avec les acteurs de la profession agricole, notamment les membres de la cellule.

Les éleveurs sont des vrais professionnels, ils connaissent parfaitement leur travail. Cependant, ils sont des êtres humains aussi, avec leur faiblesse et leur force. Il est vraiment difficile de découpler la détresse humaine de la maltraitance animale. Dans un langage simple, la relation est effective entre les deux détresses. Quand l'éleveur va mal, les animaux vont mal en conséquence. Les bonnes pratiques d'élevage sont toujours conformes aux exigences morales et techniques de l'activité d'élevage. En prenant l'exemple des élevages dans les Ardennes, ils répondent largement aux critères du bien-être animal. En effet, l'élevage dans les Ardennes n'est pas un élevage industriel mais est un élevage ouvert aux prés où les animaux vivent dans une liberté absolue et possèdent toutes les conditions favorables pour vivre tranquillement et en bonne santé. Ce système d'élevage répond parfaitement au développement durable. Ce mode de développement aux besoins d'une humanité solidaire mais qui laisse aux générations futures la possibilité de suivre et de prospérer. Pour l'agriculture et l'élevage, les systèmes de production durable doivent combiner des critères de reproductibilité, de viabilité économique et d'équité sociale.

³⁰ Entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture, durée de l'entretien : 1h15min

J'interviens depuis 25 ans, dans les élevages, Je peux vous dire que les pratiques d'élevage étaient toujours conformes aux exigences morales et techniques de l'activité d'élevage. Par exemple : si on prend l'exemple des Ardennes, l'élevage bovin répond largement au bien-être animal, on n'est pas dans l'élevage purement industriel, qui peut être critiqué par les associations de protection animale ou leurs militants ! on est dans un élevage ouvert qui possède tous les critères dont les animaux ont besoin pour leurs besoins biologiques. Nous constatons immédiatement, l'effet des conditions optimales dans un élevage, sur l'état des animaux : les animaux sont propres, détendus, en bon état d'embonpoint, etc. Cela est constaté dans les conditions normales, avec un éleveur gagnant bien sa vie et son exploitation est productive. En revanche, un agriculteur qui ne peut pas vivre correctement de son travail en tant que tel ! les conséquences arrivent rapidement sur lui et en 2ème lieu ses animaux. Je dirai, que la maltraitance animale n'est qu'une conséquence de la détresse des agriculteurs »³¹.

Au fil de l'évolution de la crise et depuis la chute des prix du lait en 2015, les journaux relatent régulièrement des faits divers chez des éleveurs laitiers comme celui-ci- « Des animaux en souffrance. Des vies brisées. L'agriculteur n'avait plus la force. Des cadavres de vaches étaient abandonnés. Les autres n'étaient plus tenues et vagabondaient sur les routes, obligeant la gendarmerie à intervenir. Pendant son séjour à l'hôpital, le voisinage est venu aider. Les locaux ont été nettoyés, les vaches nourries, requinquées. Mais l'exploitant, confronté à d'autres problèmes familiaux, n'est pas parvenu à digérer son échec, enlisé dans le ressentiment, et la solitude. Son troupeau a recommencé à vagabonder. Au bout d'un an, ses 70 vaches laitières lui ont été retirées. Elles sont montées dans un camion garé sur la place du village. Beaucoup étaient maigres et malades. Triste fin d'une carrière d'éleveur, à qui la justice a désormais interdit d'élever des animaux ».

« A chaque fois nous les vétérinaires, quand on se retrouve face à des éleveurs en difficultés, notamment financière l'origine de tout, nous essayons de leur faire comprendre qu'il faut arrêter l'activité, vendre leurs bêtes avant qu'elles aient perdu toute valeur". "Mais c'est un problème hyper complexe à gérer", car il faut s'occuper de la santé physique des animaux et mentale de leur propriétaire. "Les animaux meurent de faim, de soif, de misère physiologique, il m'est arrivé de tomber sur une ferme où 30 vaches étaient mortes sans que quelqu'un appelle l'équarrissage". "Le propriétaire était en burn-out, sa femme l'avait quitté avec les enfants, il n'était plus en état psychologique de faire face". La M-S-A, qui tente de prévenir les suicides d'agriculteurs, a mis en place des cellules d'écoute, et des cellules de crise autour d'éleveurs en difficulté, en reliant services vétérinaires, services sociaux, et de santé. Quant aux animaux, lorsque les services vétérinaires et la justice décident de les retirer, ils sont alors "placés" en pension dans des associations de défense des animaux notamment l'OABA.

³¹ Entretien avec le secrétaire général du SNGTV du Grand-est (durée de l'entretien : 1h20min)

Je pourrai dire que la maltraitance sur des animaux dénoncée dans certains élevages est souvent issue d'une succession de crises qui marque l'aboutissement d'une spirale de détresse chez des éleveurs au bout du rouleau. "Certains ne s'occupent plus de leurs animaux, ni d'eux-mêmes. Certains n'ouvrent plus leur courrier depuis deux ans... on n'imagine pas, on découvre des gens qui ont abandonné toute vie normale". Lors d'un entretien récent au salon de l'Agriculture à Paris, Pascal Cormery, président de la sécurité sociale du monde agricole, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), a décrit à l'AFP l'isolement, la solitude et la honte dans laquelle s'enfoncent certains éleveurs brisés par la crise et parfois d'autres drames personnels »³².

2 - Témoignage d'un agriculteur

Quand j'ai commencé à travailler sur 75 hectares, je gagnais correctement ma vie. Aujourd'hui, mes fils exploitent 450 hectares à eux deux, et ils ont du mal à en vivre » : Francis P., céréalier retraité témoigne auprès de l'AFP de l'évolution négative de la situation des agriculteurs.

« Je suis content d'être à la retraite, mais je plains les jeunes qui se lancent dans le métier » dit l'agriculteur francilien, rencontré mercredi par l'AFP place de la République à Paris, lors de [l'opération festive de défense du métier d'agriculteur lancée par le syndicat FNSEA](#).

A lui seul, son témoignage illustre la plupart des problèmes discutés depuis juillet dans le cadre des **Etats généraux de l'alimentation** lancés par le président de la République Emmanuel Macron : **fragilité financière des exploitations** liée à la **volatilité des marchés**, aux diktats de la grande distribution, ou aux **aléas climatiques** à répétition, et difficulté de s'adapter à la transition écologique en cours en jugeant incompréhensibles le resserrement de certaines contraintes environnementales.

Il espère que les états généraux déboucheront sur un peu de « cohérence » et surtout du pouvoir d'achat pour les agriculteurs. « En 2016, avec la météo catastrophique et les mauvaises récoltes qui ont suivi, l'exploitation a perdu 150.000 euros, heureusement que nous avons mis de côté une trésorerie suffisante qui a comblé le trou, mais il n'y en a plus, la prochaine fois, il faudra aller voir le banquier », dit-il.

« Depuis la dernière réforme de la Politique agricole commune, en 2014, nous sommes obligés de réserver **des surfaces dites "d'intérêt environnemental"**. Nous y cultivions des protéagineux (pois.) car ces cultures redonnent de l'azote et sont bonnes pour les sols », explique l'agriculteur. « Mais, maintenant on nous interdit de traiter ces surfaces. Il va donc être difficile de cultiver quoi que ce soit dessus, car lorsque les plantes sont malades il faut les soigner, sinon il n'y a aucun rendement. Je ne sais pas ce qu'on va planter sur ces surfaces en 2018. Nous allons retourner à la jachère ? » s'interroge-t-il.

En revanche, pour la partie sucrière de l'exploitation, la tendance est à l'inverse : « depuis la levée des quotas sucriers cette année, les industriels du sucre nous poussent à augmenter les surfaces de betterave ». « Nous risquons de faire trop de sucre et de voir les cours s'effondrer, comme cela s'est passé dans le lait en 2015 »

³² Extrait d'un entretien avec le secrétaire général du GTV, durée de l'entretien (durée :1h30min)

avertit cet homme au sourire désabusé. « Lorsque M. Pisani était ministre (de 1961 à 1966, NDR), le mot d'ordre était clair, il fallait produire et faire en sorte que la France soit auto-suffisante pour sa nourriture. Aujourd'hui, on a du mal à comprendre ce qui faut faire » résume-t-il.

La taille des exploitations, surtout en Ile-de-France, « n'arrête pas d'augmenter ». « Dans mon village, il y avait neuf fermes jusque dans les années 90, et aujourd'hui il n'y en a plus que quatre. Nous exploitons sur une commune de l'Essonne et deux communes des Yvelines ». Selon lui, les petites exploitations familiales autour n'ont guère de chance de survie dans les zones de grande culture comme la sienne. Son exploitation emploie d'ailleurs un salarié de 47 ans, qui en fait est propriétaire d'une ferme de 65 hectares. Celui-ci préfère être salarié dans la ferme de son voisin pour assurer une sécurité financière plutôt que d'être indépendant, car il ne s'en sort pas tout seul³³.

Encadré : difficultés des éleveurs

A- Financières :

- l'endettement et le manque de revenu, dont, parmi les raisons :

- Un investissement trop important par rapport au résultat : les agriculteurs ne comptent pas leurs heures. Ils prennent peu ou pas de vacances. Ils se lèvent tôt, se couchent souvent tard, travaillent par tous les temps. La grande majorité des français n'accepteraient ces conditions qu'en échange d'une belle compensation salariale.

Pour les agriculteurs c'est tout l'inverse. Un tiers, selon une récente étude de la MSA, la mutualité sociale agricole, touche 350 euros par mois. Les mauvaises conditions météo, la concurrence des marchés étrangers, la fin des quotas laitiers expliquent en partie la baisse notable des revenus.

Les difficultés financières représentent le problème majeur des agriculteurs, en premier lieu la description des dettes, en second lieu la pression des créanciers et pour finir le manque de revenu pour la famille.

- Des travaux de mise aux normes impossibles par manque de trésorerie

- Les prix des ventes insuffisants par rapport aux charges

L'endettement implique forcément : des relations extrêmement tendues avec les créanciers, en particulier avec les banques ou les fournisseurs (aliments, plants, etc.). Cette pression ne cesse qu'à partir du moment où il y a une mise en redressement judiciaire de l'exploitation. Sans oublier, les négociations à l'amiable avec le vétérinaire, le mécanicien et les fournisseurs d'aliment.

³³ <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/je-plains-les-jeunes-le-regard-d-un-agriculteur-jeune-retraite-202-131235.html>

B – psycho-sociales :

- Le stress :

Chacun, selon sa propre personnalité et son propre seuil, va tolérer et encaisser les difficultés jusqu'à un point donné. Ce point est franchi lorsqu'il est impossible pour la personne de se reposer moralement ou physiquement, sur des périodes plus calmes. Ce stress, une fois accumulé, crée un surmenage chez certains, pouvant causer une fatigue chronique et un épuisement. « On parle alors d'effet de seuil. Les personnes sont épuisées, puis trop fatiguées ce qui les poussent parfois à avoir un comportement à risques pour eux même ou pour les autres. »

- Le surmenage et le mal-être au travail :

Les agriculteurs se mettent donc la pression pour réussir. L'entourage parfois, la famille notamment lorsqu'il s'agit de ferme familiale transmise de génération en génération, peut mettre la pression. De ce fait, les agriculteurs travaillent d'autant plus qu'ils sont stressés mais pourtant il n'y a pas de production de valeurs ajoutées supplémentaires. Dans ce cas, il est donc très important de prendre du recul et de la distance par rapport à son travail.

Les premiers signes d'alerte sont d'abord physiques (troubles du sommeil, de l'alimentation et troubles musculosquelettiques relèvent des troubles liés au travail : mauvaise posture, anxiété...). Ces problèmes engendrent à leur tour, des signes comportementaux comme des troubles émotionnels, la dépression, l'agressivité, la violence et des comportements à risques. Ces troubles peuvent durer de plusieurs mois à plusieurs années.

Une étude en Champagne-Ardenne a montré que 1/3 des éleveurs étudiés étaient atteints de troubles psychosomatiques majeures tandis que 2/3 se sentent stressés. Avant d'arriver à ce type de problème, l'agriculteur va d'abord essayer de solutionner le problème (phase d'essai). Puis, il va résister pour ne pas abandonner (phase de résistance). A ce moment, pour certains, se produit la phase d'épuisement.

- La dépression et le suicide

Le pont entre les risques psychosociaux, la dépression et le passage à l'acte (notamment suicide) résulte de deux facteurs : l'isolement affectif (célibat, peu d'amis, peu de voisins...) et l'isolement socio-professionnel (seul au travail). La dégradation progressive de l'économie de son exploitation (autrement dit : on ne s'en sort plus) est également un facteur de pensée suicidaire.

- Facteur transgénérationnel :

Cela se traduit par un poids symbolique sur les épaules des jeunes en reprise d'exploitations. L'échec est très mal vécu d'autant que la ferme familiale se transmet depuis des générations.

Actuellement, il existe parfois un décalage entre ce que demande la société, la vision de

l'entourage et ce que fait réellement l'agriculteur. On appelle ce phénomène la « dissonance » qui renforce le mal-être chez les agriculteurs. Ils sont écartelés et souffrent de ne pas savoir quoi faire.

3 - La maltraitance animale :

La maltraitance animale correspond à un comportement déviant et inadapté aux normes sociales et morales. Elle peut se traduire par :

- violences et des abus physiques (par exemple, coups de blessures, blessures par arme à feu, empoisonnement, noyade, asphyxie, travail excessif, combats d'animaux...)
- Abus sexuels et émotionnels (privation d'interactions positives, interactions négatives)

- Négligence (privation d'abreuvement, d'alimentation, de soins d'hygiène et vétérinaires, absence ou non-conformité des abris et lieux de détention des animaux).

Ces maltraitances pouvant être intentionnels (refus de soins par exemple) ou involontaires par ignorance ou par difficultés financières et sociales³⁴.

3-1 Gestion de la maltraitance animale est une mission difficile et compliquée :

La gestion des cas avérés de maltraitance animale en élevage est une mission de service public et constitue un enjeu important auquel les services doivent répondre de façon proportionnée et harmonisée, en prenant en compte toute situation avec ses dimensions technique et sociologique. Le traitement des dossiers de maltraitance animale devient de plus en plus compliqué. En effet, la maltraitance animale est étroitement liée à la souffrance humaine. Cela est un constat pertinent, relevé et confirmé par la plupart des interlocuteurs de la profession agricole et les services déconcentrés, à qui, j'ai pu poser la question lors de mon enquête sur le sujet.

Selon des experts économique, la France agricole d'aujourd'hui n'est plus seulement un espace régulé par la PAC, ni par les mouvements commerciaux normaux, mais un espace de concurrence par les prix et la compétitivité. L'élevage français n'a plus que le choix de s'adapter à cette concurrence pour continuer d'exister et de produire. Pour cela, il existe deux options possibles :

La première est celle du développement d'un élevage orienté vers la qualité, ou il faut lui trouver des débouchés pour une production haut de gamme avec des labels qui permettent à des petites exploitations de survivre avec des prix correctement rentables.

³⁴ Instruction technique DGAL/SDSPA/2015-593 du 10/07/2015

Le modèle exemple est celui des fromages français où la France est spécialisée dans les produits d'origine protégé alors que les concurrents sont plutôt positionnés sur des fromages d'entrée de gamme. Ces AOP françaises ont des prix deux fois supérieurs aux concurrents. Cette option suppose une organisation de la filière avec des efforts considérables dans le marketing et les réseaux de distribution à l'international. Cependant, qui finance tout cela ?

La 2^{ème} option est celle du développement d'un élevage intensif à bas coût. L'avenir passe par des restructurations lourdes avec une consolidation du secteur, le dépôt de bilan de très nombreux élevages et l'acceptation d'un élevage intensif. Les fermes de mille vaches doivent être encouragées avec un couplage en production d'énergie verte. Des investissements massifs sont nécessaires pour des installations ultra modernes automatisées.

En dehors de ces deux options, si les tendances à l'œuvre se poursuivent, le scénario le plus probable est celui d'un déclin de l'élevage français dans le prolongement des quinze dernières années avec des faillites nombreuses quelle que soit la filière et une baisse des parts de marché à l'exportation³⁵.

C'est parfaitement dans ce contexte que la majorité des acteurs comprennent les difficultés des éleveurs. Ils considèrent que le métier d'éleveur est réellement problématique. Le travail d'un éleveur ne fait pas vivre dignement. La difficulté principale est financière. Elle commence généralement par un crédit et encore un crédit et ça se termine malheureusement en catastrophe. Dans les 5 dernières années, tous les dossiers de maltraitance animale gérés dans les Ardennes sont à l'origine de détresse humaine.

La réglementation en vigueur prévoit des suites administratives et judiciaires en cas de confirmation de maltraitance. Or, la plupart des cas de maltraitance sont déjà connus par les services et le reste des acteurs, comme résultat de négligence d'éleveurs, qui n'arrivent pas à gérer suite à des pressions financières notamment. En effet, ces éleveurs concernés avaient déjà procédé à des sollicitations aux autorités, pour des demandes d'aide. Ces éleveurs ne manquent pas de bonne volonté pour mieux faire et bien gérer leurs élevages et leurs animaux. Dans ce cas, l'application des textes réglementaires devient problématique et disproportionnée (selon les représentants des éleveurs GDSEB). L'application de la réglementation est bien mais il faut qu'elle soit équilibrée et équitable. Quand on connaît déjà la situation difficile d'un élevage, vaut mieux intervenir en amont et ne pas attendre que les animaux soient touchés. Bien que la maltraitance animale est un acte grave ! la souffrance humaine et le suicide sont encore plus grave. Il faut peut-être que les autorités adaptent un peu les sanctions administratives et pénales selon les cas. Nous sommes d'accord pour une application ferme et équitable de la réglementation en

³⁵ <https://acteursdeleconomie.latribune.fr/debats/opinion/2016-11-16/quel-avenir-pour-l-elevage-francais.html>).

cas de maltraitance animale dans les conditions normales. Or, dans les dossiers ou nous avons des cas humains en réelle détresse, il est peut-être du bon sens et de bonne logique d'adapter les décisions (selon les représentants des vétérinaires).

Alors pour les services vétérinaires, selon l'adjoint de chef de service, sur les dossiers de maltraitance animale gérés par les services de l'Etat : en principe, il n'est pas envisageable d'intervenir sur l'aspect social des humains car cela est très compliqué pour deux principales raisons :

La première concerne la qualification : les services opérationnels composés par les techniciens et les vétérinaires ne sont pas qualifiés d'intervenir sur ce type de dossiers. Pour le faire, il faut posséder un ensemble d'outils notamment la formation et l'organisation en la matière. Les opérations des services vétérinaires sont purement opérationnelles. Cela veut dire : constater et proposer des décisions administratives. L'outil est les textes règlementaires et la formation des agents. La 2^{ème} concerne les moyens : l'absence des moyens financiers pour aider ces personnes. « Il est certainement difficile de proposer des décisions administratives et pénales face à des personnes en difficulté, mais disant qu'on n'a pas d'autres moyens à mettre en œuvre qu'à mettre en applications de la réglementation en la matière. Cependant, on essaye de faire de la pédagogie d'une manière directe pour faire avancer les dossiers. Lors de nos inspections, quand on constate des anomalies majeures, on essaye de donner des conseils aux éleveurs. Or, face aux difficultés financières, je doute que nos conseils trouvent le bon chemin vers les consciences des personnes en difficulté »³⁶.

Encadré des suites administratives

1 – Mise en demeure

Lorsqu'il s'agit d'un manquement à des dispositions précises, parmi lesquelles celle de l'article L.214-3 qui dispose qu'« Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » et de ses textes d'applications, et sauf urgence, le préfet met en demeure l'intéressé de satisfaire à ces obligations dans un délai qu'il détermine, l'intéressé disposant du même délai pour présenter ses observations. Il s'agit d'une procédure contradictoire spécifique.

La mise en demeure, qui devra être en rapport direct avec les non-conformités constatées et l'état des animaux, laissera à l'intéressé le choix des mesures à prendre pour respecter la réglementation, au vu du rapport d'inspection et le cas échéant, de l'expertise du vétérinaire mandaté.

2 – Retrait des animaux

Dans l'attente d'une décision judiciaire, les agents habilités peuvent, en application des dispositions du II. De l'article L. 214-23 du CRPM, ordonner le retrait administratif des

³⁶ Entretien avec l'adjoint chef de service SPAE (durée : 1h10min)

animaux. Cette procédure consiste à soustraire matériellement les animaux à la garde de leur détenteur défaillant, et à les confier à un tiers, notamment à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée.

En particulier, pour les cas qui se prolongent dans le temps malgré les différentes actions engagées, cette procédure pourra être activée par exemple à partir du moment où des mauvais traitements sont constatés (cf. paragraphe 1.2). Cette décision administrative doit être motivée, et sauf urgence, soumise au respect du contradictoire. Sa mise en œuvre doit être préparée minutieusement compte tenu de sa complexité. Des délégations spécifiques de crédits DGAL pourront être sollicitées au besoin pour prendre en charge les frais liés au retrait, au transport et à l'entretien des animaux dans la limite d'une durée de 3 mois.

Le retrait des animaux est une décision administrative provisoire : elle constitue un préalable à la décision judiciaire avec laquelle elle doit s'articuler. La décision judiciaire de placement du ou des animaux dans un lieu de dépôt ou auprès d'une fondation ou d'une association de protection animale est prise par le procureur de la République ou par le juge d'instruction en application du I. de l'article 99-1 du CPP.

Encadré des suites pénales :

1- Sanctions pénales

Les actes de maltraitance envers les animaux sont évalués soit par des délits ou des contraventions prévus et réprimés par le Code Pénal et par le Code Rural et de la Pêche Maritime.

La qualification juridique des faits constatés par procès-verbal, et notamment le choix entre délit et contravention appartient au procureur de la République, L'existence d'un délit suppose l'intention du détenteur mis en cause de commettre l'infraction, que le rédacteur du procès-verbal doit s'attacher à démontrer.

2- PV

La rédaction du PV fera état des faits, éléments constitutifs de l'infraction, exposés de la manière la plus précise et la plus objective possible.

Concernant spécifiquement les infractions sur les animaux, il sera fait état, notamment :

- du nombre d'animaux présents sur les lieux et de leur identification lorsqu'elle est connue,
- du nombre et de l'identification des animaux qui font l'objet de mauvais traitement, et d'un descriptif précis de l'état de chaque animal concerné, en faisant appel aux sens (vision, odorat, ouïe, toucher)
- du nombre et de l'identification des animaux qui font l'objet, le cas échéant, d'une mesure de retrait ou de saisie (L. 214-23 du CRPM), ou d'une mesure d'euthanasie (R. 214-17 du CRPM) en raison de la gravité de leur état.

4- Le regard des organismes agricoles aux priorités de l'Etat

1- Le plan de soutien à l'élevage Français

Le plan de soutien à l'élevage français, adopté par l'Etat le 22 juillet 2015 et renforcé en septembre 2015 puis en janvier 2016, comprend des mesures d'urgence et des outils de moyen terme, permettant des modifications structurelles pour les 200.000 éleveurs français, mais aussi les contraintes de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viandes et produits laitiers.

Ces mesures viennent s'ajouter à l'ensemble de l'action de l'Etat menée en soutien à l'élevage depuis 2012.

Les prix ont atteint des niveaux ne permettant plus toujours une rémunération correcte des producteurs. Lors des réunions de concertations organisées par le MAA et l'ensemble des intervenants, il a été convenu de la nécessité de mieux organiser les filières d'élevage autour de stratégies partagées. Pour les y aider, l'Etat soutient des formes de contractualisation innovantes qui permettent à l'ensemble des acteurs de sécuriser leurs débouchés et approvisionnement à des prix plus stables. Pour aller plus loin, l'Etat a porté dans le cadre du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de vie économique (sapin II), des dispositions visant à renforcer le pouvoir de négociation des producteurs, via les organisations de producteurs, et via des dispositions visant à prendre davantage en compte les intérêts des agriculteurs dans les négociations commerciales sur les produits alimentaires.

Les sanctions pour pratique commerciale abusive sont d'ores et déjà été largement renforcées et le projet de loi Sapin II prévoit de renforcer les sanctions pour les entreprises qui ne déposent pas leurs comptes, en confiant un pouvoir inédit de signalement au président de l'observatoire de la formation des prix et des marges.

Ces dispositions doivent déboucher sur une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière alimentaire grâce à des relations commerciales plus transparentes et à une contractualisation renouvelée entre, d'une part, les producteurs agricoles et les entreprises agroalimentaires et les distributeurs.

A ce titre, afin d'améliorer la visibilité pour tous les maillons de la filière et de construire des relations plus durables, les entreprises et les distributeurs seront autorisés à négocier des contrats pluriannuels pour un délai de trois ans, sous réserve de prévoir explicitement des modalités de révision du prix.

Au-delà des actions nationales, l'Etat continu à œuvrer au niveau européen pour obtenir de la commission européenne qu'elle reconnaisse la gravité de la crise qui touche les agriculteurs Français et européens et qu'elle prenne les mesures de régulation des marchés qui s'imposent³⁷.

2- Les priorités de l'État selon les organismes agricoles locaux

Le rôle de l'État est régalien, il assure la sûreté du territoire, le respect des droits et la sécurité des personnes. C'est cela qui permet aux acteurs d'investir dans la créativité. Quand l'État vient primer ou imposer un stéréotype, cela peut influencer les fonctions et renverser les rôles. Les vétérinaires ne comprennent pas beaucoup cette nouvelle politique. Lorsque l'État surveille et laisse agir les acteurs privés chacun dans son domaine, cela pourrait être compatible avec les principes de déclinaison des politiques publiques, au niveau des territoires, une fois les politiques sont adoptées au niveau central. Cela étant une étape routinière et compréhensible. En revanche, lorsqu'il s'agit d'une politique de colmatage, les objectifs deviennent absurdes. La politique de prévention contre la maltraitance proposée par l'Etat est mal étudiée et disproportionnée, pour la simple des raisons, sur le fait de ne pas viser directement la source du problème qui est la souffrance humaine et s'occuper de la conséquence ou la maltraitance animale. La souffrance réelle aujourd'hui touche les êtres humains. Les éleveurs sont en réelle difficulté d'existence. Le suicide dans cette population constitue vraiment un problème grave. L'intervention en priorité doit commencer par le mal qui règne au sein de cette population, et s'occuper après des conséquences. Les objectifs de cette nouvelle politique ne sont pas visibles pour les vétérinaires. Ces derniers qui représentent la clef principale pour la mise en place de cette politique publique. Est-ce qu'il ne s'agit pas de problème d'image de l'Etat vis-à-vis de son impuissance dans la gestion des différents dossiers épineux notamment la crise agricole et la maltraitance animale ?³⁸

« A-M : Quand j'ai lu la commande de la DGAL (Note de service), j'avais compris qu'il faut prévenir les mauvais traitements des animaux. Et quand je me suis entretenu avec le directeur adjoint de la chambre de l'agriculture, le premier responsable de la préfiguration de cette cellule de prévention, c'est là où j'étais très surpris, car ce qu'il nous a présenté, c'était la prévention du risque médiatique et non du mauvais traitement des animaux ! c'est là où j'ai une grosse inquiétude sur la divergence des modalités de la mise en place de ce dispositif. L'État doit choisir sur quels critères, on doit travailler. Dans l'esprit de l'État, quand la DDPP intervient dans un élevage, cela doit être fait sur des cas avérés graves ou d'urgence : lorsqu'il s'agit de retrait des animaux et suites pénales. Ces actions sont préjudiciables à l'image de marque à l'agriculture et donc, ce sont ces actions qu'il

³⁷ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/plan_de_soutien_a_l_elevage_francais_-_version_detaillee.pdf

«Plan de soutien à l'élevage français» les mesures engagées au niveau national

³⁸ Entretien avec le secrétaire général de la SNGTV (durée :1h20min)

faut prévenir. Je suis convaincu que ce sont les risques médiatiques et l'atteinte à l'image qui sont priorisés par cette commande. Cela est le chemin pour vider les textes législatifs de leur sens d'un côté, d'un autre, cela ne me convient pas en tant que vétérinaire : prévenir les manquements au bien-être animal et les mauvais traitements des animaux, est l'objectif qui me convient vis-à-vis de la loi et de la déontologie de mon métier de vétérinaire. C'est là où résidé la défaillance de ce dispositif »³⁹.

Dans les Ardennes, les organismes agricoles estiment qu'il y a 30 % des exploitations qui doivent fermées pour des raisons économiques. Il s'agit d'une problématique qui vient se rajouter aux problèmes qui touchent le monde agricole dans le département. Elle doit être gérée de la manière la plus propre possible. En plus, il y a la pyramide des âges, 30 % des éleveurs qui doivent partir à la retraite dans les 5 ans qui arrive, cela laisse aussi la porte ouverte à une nouvelle problématique de l'installation des jeunes. C'est inévitable que cette situation ne passe pas sans faire de bruit et influencer le nombre et la gestion des exploitations dans le département. L'Etat est très conscient de cela et peut être ce travail de prévention est aussi pour éviter l'atteinte à l'image de marque de l'agriculture⁴⁰.

Quand il y a de la maltraitance animale dans un élevage, je peux vous dire : la source initiale vient du mal-être de l'éleveur. Les causes sont connues pour tout le monde, se sont surtout les difficultés économiques, dépression, Burn-out... Mais il y a après une perte de sens, séparation, dépression,,,,,. Cet état emmène à ce qu'on appelle la négligence, qui est un cercle vicieux. Pour résumé, la souffrance humaine précède la souffrance animale.

« Dans mon esprit, le principe de fonctionnement de cette cellule ne me convient pas, car il constitue une menace pour la profession vétérinaire, car si on y siège dans la cellule, on va paraître comme caution et moi je ne veux pas cautionner la cellule dans la prévention des scandales, mais je veux bien cautionner une cellule dans la prévention contre les mauvais traitements des animaux. En cas d'échec de fonctionnement de ce dispositif, les vétérinaires seront les premières victimes. Nous les vétérinaires, nous devons intervenir que sur l'aspect santé et bien-être animal. Les autres aspects, nous ne sommes pas compétents, ni moralement, ni politiquement pour pouvoir apporter de l'aide »⁴¹.

Aujourd'hui dans le monde agricole, le contre-courant est très puissant. L'État veut tout simplement se couvrir en partageant la responsabilité avec d'autres acteurs privés ou parapublics. Les crises sans précédent des agriculteurs, les images chocs de la souffrance animale publiées par des associations forment une lourde vague de critique envers les institutions. C'est cela qui dérange les services de l'État. Tous les moyens sont bons pour gagner l'opinion publique, donc, ce projet de prévention est un moyen comme d'autre. Mais la question qui se pose : est-ce que ce raisonnement est logique ? Intervenir sur une conséquence et laisser la source du problème ? se pose la question le secrétaire général de la SNGTV. « Nous avons appris lors de notre formation de vétérinaire face à

³⁹ Extrait d'un entretien avec le secrétaire général de la SNGTV (durée : 1h20min)

⁴⁰ Entretien avec le chef de service de CDA (durée : 1h10min)

⁴¹ Extrait d'un entretien avec le secrétaire général de SNGTV (durée : 1h20min)

une maladie qu' il faut chercher l'origine ou l'étiologie, pour soulager les symptômes, mais pas le contraire. Donc, l'État face à l'opinion publique d'une part et les consommateurs d'autre part, il doit trouver une solution pour amortir les chocs médiatiques et sociologiques. L'État doit conserver son image et masquer son impuissance de gérer les problèmes de l'agriculture. C'est une stratégie colorée par le bien-être animal présentée au grand public pour essayer d'absorber les critiques »⁴².

De son côté, le responsable de la chambre d'agriculture ne partage pas cette vision des vétérinaires. Pour lui, il est parfaitement réaliste, d'adopter ce principe de fonctionnement car il est mis en place pour l'intérêt de l'éleveur en premier. D'une part, une fois l'éleveur est repéré très tôt, il va bénéficier d'un accompagnement pour lui trouver des solutions, d'autre part, ça peut réduire le poids des procédures administratives ou pénales, si elles doivent avoir lieu. L'Agriculture est une richesse nationale, que l'Etat doit conserver. « Donc c'est l'affaire de tout le monde, de préserver l'agriculture avec tous ses axes. Si on ne fait pas de prévention et on consacre notre temps à gérer que des cas graves de maltraitance animale, cela peut salir l'image de notre agriculture, nos élevages et aussi nos éleveurs »⁴³.

Selon le responsable de la chambre de l'agriculture, gérer la maltraitance animale, elle peut être réalisée par l'intervention sur les deux aspects : l'aspect technique, par des audits techniques réalisés par des experts en élevage et par aussi, l'échange d'information quelque-soit sa nature même personnelle. L'éleveur, quand il se trouve dans une situation isolée, malheureusement, il perd son bon sens, et donc il est très recommandé à ce moment-là, de lui donner la main et l'accompagner. Il n'est certainement pas simple de le faire, mais avec la bonne volonté et la mise en avant de l'intérêt général, ça pourrait se faire. Nombreux les problèmes du monde agricole, mais cela n'empêche pas de s'occuper des problèmes liés aux animaux et aux individus, même en l'absence de moyens pour gérer les problèmes financiers, qui sont à l'origine de toutes les difficultés⁴⁴.

Il est vrai que nous ne pouvons pas dissocier la maltraitance animale de la détresse des agriculteurs, ceci est une réalité, on le voit régulièrement dans le résultat de nos interventions chez les éleveurs en difficulté. Il y en a certains ne s'occupent plus de leurs animaux, ni d'eux-mêmes. Certains n'ouvrent plus leur courrier depuis deux ans. On découvre aussi des agriculteurs qui ont abandonné toute vie normale.

Nous pouvons être utiles, si on repère le plus tôt possible, les agriculteurs en détresse. Cela ne serait réalisable qu'avec la coopération de tout le monde. Depuis 25 ans, une cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficultés existe, intitulée (REAGIR). Je pourrai dire que les problèmes qui touchent cette catégorie de professionnel sont majoritairement de nature financière. Donc, l'idéale : si on intervient sur le processus de production de la valeur ajoutée du travail des agriculteurs, c'est-à-dire, on laisse une possibilité aux agriculteurs ou à leurs représentants d'être un acteur dans l'établissement

⁴² Extrait d'entretien avec le secrétaire général du GTV, durée de l'entretien : 1h30min

Entretien avec le membre du CROV, durée de l'entretien : 1h15min

⁴³ Extrait d'entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture (durée :1h10min)

⁴⁴ Entretien avec le chef de service de la chambre de l'agriculture (durée :1h10min)

des prix de vente de leur produit, cela pourrait soulager largement leur tension et donner un sens par la suite à notre travail de prévention de la maltraitance. Cela veut dire : intervenir à la source, un travail d'amont qui facilite l'intervention sur le reste des aspects⁴⁵.

La position du syndicat des vétérinaires est un peu différente. Le souci est dans le travail de prévention lui-même. Comment mener un travail de prévention sans avoir tous les outils pour le réaliser. Quand on détecte les signaux graves de maltraitance dans une exploitation, on n'est plus dans la prévention mais plus tôt on est la gestion administrative et/ou pénale menée par les services de l'État, donc à ce stade, on est dans le travail curatif.

« Dans cette cellule, il est censé de participer tous les acteurs puissants agricoles dans un but préventif. Ce dernier : comment il intervient ? c'est ça le problème. Quelles sont les informations à transmettre ? qui détient les informations ? Que faire si le signalement est tardif ? comment peut-on faire du préventif, en l'absence de l'investigation précoce et systématique, en l'absence des informations ! Et surtout qui donne l'alerte ? Quand la M-S-A, n'est pas payé depuis 3 mois, pourquoi elle attend plusieurs mois ou plusieurs années pour manifester ? »⁴⁶.

Le crédit agricole, en présence d'un dysfonctionnement dans les prélèvements mensuels, il doit aussi donner l'information ; et aussi quand l'éleveur ne fait pas sa prophylaxie, le vétérinaire sanitaire et la DDPP doivent donner l'information. Ma crainte est : qu'on serait obligé de rester que sur le curatif (c'est-à-dire, gérer que les cas graves). J'ai un doute sur la capacité de faire de la prévention. Quel est le mécanisme légal permettant à cette cellule de s'informer ? Lorsqu'on a un éleveur qui commence à être connu par les services de l'État (les services vétérinaires en l'occurrence), qui a des problèmes financiers. La réalité est que ce problème ne vient pas de naître, il est plus vieux que cela et bien connu depuis longtemps par la banque et la M-S-A. Le principe général de fonctionnement de cette cellule est clair. Mais est-ce qu'il est réalisable ? j'ai des doutes sur la capacité de fonctionnement de cette cellule. Exemple : Le vétérinaire ne peut pas donner des informations au président de la cellule, il peut le faire qu'envers la DDPP. Je peux comprendre que Les signaux d'alerte soient systématiquement donnés à la cellule. Or cela ne devient réflexe qu'après conviction des acteurs de l'importance du dispositif et la garantie du résultat.

On comprend à partir de cet extrait, que certains organismes craignent l'absence de stratégie réelle pour mettre l'action publique en déclinaison. Dans cette situation, la question qui se pose en priorité, concerne les ressources positionnelles ? Ces dernières se reposent sur la position occupée par un acteur dans une politique publique. Elle renvoie principalement à l'accès aux processus de production de l'action publique Ainsi, c'est en fonction de la position qu'ils occupent les organismes professionnels agricoles dans la production de normes juridiques et/ou politique, règlementaires ou législatives. Dans ce cadre, ce qu'il faut comprendre principalement dans cette politique, la nature et

⁴⁵ Entretien avec le chef de service de la chambre de l'agriculture, durée de l'entretien :1h15min

⁴⁶ Entretien avec le responsable du syndicat vétérinaires (durée :1h)

l'importance déterminant la capacité d'intervention d'un acteur sur des processus d'action publique. Cette stratégie concerne aussi les acteurs collectifs extérieurs à l'Etat, en particulier des groupes d'intérêts institutionnalisés et reconnus comme légitimes qui peuvent être impliqués dans l'élaboration de textes conventionnels dans le cadre d'une négociation collective, être associés à des processus décisionnels et/ou participer à la mise en œuvre. Les positions en dehors des institutions publiques sont également à prendre en compte ainsi les positions dominantes dans l'espace médiatique est une ressource souvent décisive pour peser dans l'élaboration des politiques publiques.

Cette approche est strictement adaptée aux propos de certains acteurs notamment le responsable de syndicat des vétérinaires libéraux, il voit que pour faire de la prévention contre la maltraitance animale, l'Etat doit donner les moyens juridiques et administratifs aux vétérinaires et à tout autres acteurs. En effet, ces acteurs qui doivent faire de l'investigation auprès des éleveurs susceptibles d'être en difficultés doivent être protégés juridiquement et administrativement car ce travail nécessite de la recherche profonde dans des situations familiales et professionnels qui ne sont pas les leurs. Cela doit être mis en transparence dans le fonctionnement dans la cellule départementale.

« Il faut une éducation du système pour que tous les acteurs soient responsables de l'importance du dispositif. Même si tout le monde est conscient que l'animal est toujours à la fin de la chaîne de la détresse de l'éleveur. Cela veut dire que la maltraitance animale, ce n'est qu'une conséquence. La cellule est liée aux informations qu'elle va avaler, par le service d'équarrissage, le crédit agricole, M-S-A, !. Mais est-ce que ces acteurs sont prêts de jouer le jeu ? On trouve par exemple : La M-S-A avec deux jambes, une réclame l'argent à l'éleveur, l'autre l'accompagne pour ses difficultés ! alors que le problème est vieux. Pourquoi ne pas régler le problème dès sa naissance »⁴⁷.

Pour faire un travail de prévention, il faut être invasif, il faut que le système permette des investigations discrètes, pour pouvoir aller au cœur de l'évènement. Il faut aider les membres d'aller enquêter et cela ne serait réalisable qu'avec deux mesures :

1 – il faut que tous les contacts d'éleveurs soient inscrits dans le réseau. Ils donnent les informations à la cellule, pour qu'elle puisse mener ses investigations. Exemple : Un éleveur qui ne rembourse plus son crédit à la banque pour motif : solde insuffisant, la banque doit donner le signal le plus tôt possible. Un éleveur qui n'achète plus des granulés pour ses vaches, il faut que le fournisseur donne l'information.

2 – il faut avoir une forme de légitimité aux membres de la cellule, pour pouvoir mener leur investigation chez l'agriculteur en difficulté.

Pour la première mesure, il faut élargir le champ de donneurs d'informations, en légitimer leur action par des textes législatifs et réglementaires. Les donneurs d'informations sont toutes personnes et tous les organismes avec qui l'agriculteur doit avoir de contact. Ils

⁴⁷ Entretien avec le responsable de SNVL (durée :1h)

peuvent être : le service d'équarrissage, technicien d'élevage, M-S-A, Banque, fournisseurs d'alimentation, de semences, matériels etc.

Pour la 2ème mesure, il faut que le travail de la cellule soit couvert par une légitimité opérationnelle.

Un travail de prévention doit répondre à son nom. Pour faire de la prévention, il faut faire de l'investigation et cela ne pourrait être faisable que si le travail est accepté juridiquement. Cela donnerait de l'assurance aux membres de la cellule et leur permet de mener les enquêtes sans crainte.

Pour que cette cellule soit fonctionnelle et invasive sans être destructive. IL faut que son travail soit couvert par un aspect réglementaire. La chambre d'agriculture ne peut pas donner cet aspect réglementaire. Il reste l'État dans ce cas, qui est capable de produire cette légitimité. Il faudrait effectivement, intervenir sur l'aspect social des éleveurs avant de penser aux conséquences, parmi lesquelles la maltraitance animale. Aujourd'hui, Les moyens d'investigation ne sont pas réunis pour réaliser un travail préventif. Donc, aujourd'hui, il est vraiment impossible de construire une équipe d'enquête et faire de la prévention. Si l'État veut vraiment mettre en place ce projet, il faut qu'il se donne les moyens. Or, les organismes ont l'impression que L'État réagi par rapport aux pressions des associations, des réseaux sociaux et les médias par des propositions des politiques publiques mal étudiées et imposées⁴⁸.

Alors pour les associations protection animale (comme l'OABA), elles voient les choses autrement. Leurs relations avec l'Etat sont des relations de coopération. Le mouvement du bien-être animal (réformiste ou en anglais « *welfarisme* » que l'OABA fait partie) consiste à réduire la souffrance infligée aux animaux domestiques. Les responsables associatifs considèrent que la prévention contre la maltraitance animale est un travail indispensable pour gérer au mieux et prévenir les cas graves de détresse animale. Cela a besoin de l'effort de tous les acteurs en lien de loin ou de proche avec la profession agricole. Le travail doit être collectif pour un enjeu collectif. Tout est dans l'intérêt du bien-être des animaux. Aussi parallèlement à cela, il ne faut pas oublier les difficultés des agriculteurs. La détresse des agriculteurs est effectivement grande. Les professionnels agricoles et les politiques sont bien conscients que la maltraitance animale est en conséquence des difficultés financières des exploitations agricoles. Les missions de tous les jours, des associations sont partagés entre l'abattoir et l'élevage. Elles réalisent des audits pour apporter une aide à l'amélioration des conditions d'abattage et de l'élevage. Elles constatent effectivement souvent, ce lien entre la détresse humaine et la maltraitance animale. En revanche, dans la réalisation de leurs missions de tous les jours et par responsabilité morale, au niveau du plan opérationnel, les intervenons des associations dans la gestion des dossiers liés à la protection animale, doivent aussi dissocier les deux aspects pour être efficace, chacun dans son domaine dédié. Les associations de protection animale ne s'occupent que du volet bien être animal dans les élevages, les

⁴⁸ Entretien avec le responsable de SNVL, durée de l'entretien : 1h10min

abattoirs et pendant le transport. Elles sont régulièrement confrontées aux problèmes de maltraitance animale et doivent gérer l'étape de retrait des animaux. Elles se jugent incompetentes pour gérer les difficultés sociales des professionnels d'élevage. Même sur seul le plan protection animale, elles rencontrent régulièrement de difficultés de ressources humaines et financières pour gérer la majorité des dossiers à problèmes. Les autorités font appel régulièrement à des associations notamment l'OABA. Cette dernière étant un rôle incontournable dans la gestion des animaux en détresse. Leurs missions sont parfaitement reconnues par les autorités administratives. Elles interviennent sur notamment des animaux, lorsqu'il s'agit d'une procédure de retrait. Sans oublier tout le travail de prévention à côté des éleveurs. En ce qui concerne le volet humain, L'État est sans doute n'épargne pas d'effort, pour apporter de l'aide à des éleveurs en difficulté. En revanche, L'association OABA reconnue que le lien entre la difficulté humaine et la maltraitance est très solide et la passerelle entre les deux est certaine. La difficulté humaine est effectivement la source de beaucoup d'autres problèmes, en l'occurrence la maltraitance animale⁴⁹.

Les services vétérinaires sont les garants de l'application des textes réglementaires de la santé et protection des animaux, cela lorsqu'il s'agit de gérer des élevages déjà en difficulté. La prévention de la maltraitance animale est une autre vision de protection animale. Actuellement, Le fond de la cellule ne répond pas encore au principe de prévention demandé par la note de service. Pour l'argument que les acteurs n'ont pas cette motivation dynamique pour faire de la prévention.

La note de service de la DGAL, demande la création d'une autre cellule en plus des cellules déjà existantes dans le département et au niveau national. La multiplication des dispositifs ne pourrait pas résoudre le problème de maltraitance animale. L'idéale est d'avoir une seule cellule, composée par les mêmes membres. Ces derniers travaillent ensemble sur les mêmes dossiers.

Effectivement, le constat habituel depuis toujours est que les problèmes de maltraitance animale, que ce soit, sur les animaux de rente ou de compagnie sont directement liés aux problèmes de leurs détenteurs. Les difficultés rencontrées par les services de l'Etat dans l'exercice dans leurs missions pour la santé et protection animale sont souvent nombreuses. Parmi elles, sont effectivement les difficultés des éleveurs. Certains ne s'occupaient plus trop de leurs cheptels par négligence. Ils sont tellement dépassés par des problèmes de dettes, et d'autres problèmes sociaux notamment, ils deviennent incapables de gérer leurs exploitations et en conséquence leurs animaux. Les services de l'État interviennent sur l'aspect sanitaire et protection animale. Ils sont dans l'obligation de vérifier les exigences de la réglementation en vigueur et appliquer des sanctions en cas de manquement à cela. Ils ne doivent pas mélanger les deux aspects : détresse humaine et maltraitance animale. Même si cette dernière ne représente qu'une conséquence d'une autre détresse de nature sociale, économique ou psychologique. Les services de l'Etat (DDPP) doivent rester impartiale dans le traitement et la gestion des dossiers de maltraitance animale. Lorsqu'il y a des cas de maltraitance, les procédures

⁴⁹ Entretien avec le président de l'OABA, durée de l'entretien : 1h

administratives et pénales doivent être appliquées en toute neutralité possible quelque soit les causes et les circonstances. Parallèlement à cela, le volet humain serait pris en charge par d'autres organismes.

Il est sûr que l'état de conformité ou non des élevages aux exigences réglementaires reflètent de manière directe, la situation économique et sociale des personnes qui les gèrent. Cela étant clairement vérifiable lors des audits et inspections programmées par le service SPAE⁵⁰.

La réglementation a profondément évolué grâce à la prise de conscience croissante de l'homme relative aux conditions de vie des animaux. Désormais, le droit français énonce clairement que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité.

Les directions départementales en charge de la protection des populations font appliquer les textes en la matière. Elles exercent des actions d'inspections régulières et des enquêtes ciblées. La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et les référents nationaux en la matière apportent leurs concours aux services vétérinaires lorsque les investigations dépassent le cadre départemental

Selon le ministère de l'Agriculture, plusieurs travaux de recherche sont en cours au sein de l'Union européenne pour évaluer plus précisément le bien-être animal des animaux d'élevage. L'objectif est de mettre en place des indicateurs de bien-être animal ou de mal-être mesurables. Ces recherches scientifiques feront évoluer les textes européens et nationaux en les recentrant sur des obligations de résultat plutôt que des obligations de moyens.

Les professionnels et les autorités sont très conscients que la crise agricole est très difficile, les appels au secours deviennent nombreux. Les chiffres présentés par la MSA montrent effectivement l'ampleur de la crise. Dans le département, une cellule intitulée : AGIR contre le suicide des agriculteurs, qui est une permanence de prévention de suicide, que la DDPP fait partie aussi. Cela est un dispositif lancé en octobre 2014 par la MSA, pour gérer les difficultés avérées des éleveurs. Le nombre d'agriculteurs en détresse ne cesse de croître et leurs interrogations face à la situation économique du secteur prennent une tournure presque existentielle. Cette crise conjoncturelle et structurelle touche tous les secteurs, surtout les exploitants laitiers et les éleveurs bovins, parfois les céréaliers également.

Selon les chiffres publiés par la santé publique France et la MSA, près de 300 agriculteurs se sont suicidés entre 2014 et 2015, sur une population de 480,000 personnes. Ces chiffres sont vraiment catastrophiques pour une agriculture considérée la plus puissante d'Europe.

La réussite de n'importe quelle politique publique dépend de la réactivité et l'implication des acteurs privés ou publiques. La stratégie bien-être animal a besoin de l'effort de tout le monde. Tout le monde doit prendre ses responsabilités. Pour la CDO, ce travail collectif en sentinelle a besoin de tous les acteurs, qui doivent prendre en compte la sensibilité du

⁵⁰ Entretien avec le chef de service SPAE, (durée : 1h10min)

sujet et que leur implication dans le travail soit déterminée, pour protéger l'image de nos élevages ainsi notre agriculture en générale, et protéger les éleveurs aussi⁵¹.

Selon le référentiel de politique publique développé en France par Bruno Jobert et Pierre Muller, cette notion de travail en sentinelle, doit être utilisée en commun par l'ensemble des représentants de la profession agricole dans la mise en œuvre d'une politique publique même leurs croyances sont différentes.

Il s'agit d'une vision du monde partagée, en référence à laquelle les acteurs des politiques publiques conçoivent les problèmes et élaborent les solutions. Peut-être aussi, ce raisonnement nous laisse à réfléchir aussi à la notion du système de croyances, développé par Paul Sabatier. Elle s'inscrit dans une conception plus pluraliste de l'action publique, puisque cette notion est étroitement articulée à celle de la coalition de cause. Pour Sabatier, « la prise de décision en matière de politique publique peut être comprise comme une compétition entre coalition de cause, chacun étant constituée d'acteurs provenant de multitude d'institutions »⁵²

Dans un langage sociologique, cette action de prévention contre la maltraitance animale ne constitue qu'un combat de croyances. D'une part, les organismes professionnels agricoles sont convaincus que le problème peut être géré en intervenant d'abord sur le volet humain. D'autres part, les services de l'Etat sont convaincus que pour lutter la maltraitance animale, on ne doit pas mélanger les concepts et les contextes ! on gère chaque dossier dans son aspect administratif et social.

Encadré Sabatier et Schlager, 2000

L'action publique est le produit de conflits entre de systèmes de croyance défendus par des coalitions des acteurs multiples. Il s'agit donc d'une vision moins intégrée des politiques publiques sur le plan cognitif que celle que sous-tend la notion de référentiel

Témoignage d'un éleveur :

Cent vingt-cinq vaches à nourrir tous les jours, pour un revenu quasi nul. Cet éleveur en Alsace vend son lait environ 30 centimes le litre, un prix très insuffisant selon lui pour faire vivre l'exploitation qu'il possède depuis 5 ans. *"Je rembourse 700 euros par mois, à la fin du mois, avec la marge qui reste, c'est très compliqué"*, explique Thomas Gillig. Il a de plus en plus de mal à régler ses factures. Près de 2 000 euros pour l'entretien du matériel, un peu plus pour l'alimentation des animaux. *"À la fin du mois, la marge est de zéro."*⁵³

⁵¹ Entretien avec le chef de service SPAE, durée de l'entretien : 1h10

Entretien avec le chef de service adjoint, durée de l'entretien : 1h10

⁵² Sociologie politique de l'action publique (Patrick HASSENTEUFEL) page 121-122

⁵³ https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/crise-des-eleveurs/alsace-les-difficultes-d-un-jeune-eleveur_2317915.html

« On ne parle pas d'être millionnaire ou d'avoir des salaires de ministres, on veut simplement vivre de notre métier." À 31 ans, il se dit encore déterminé à poursuivre dans ce métier, même si certains mois il ne peut se verser aucun salaire».

3- Le paradoxe fonctionnel de certains organismes agricoles

a. – le rôle contrasté de la MSA

Dans l'organisation de la MSA, il existe aussi une cellule pluridisciplinaire intitulée de prévention, pour prévenir les risques psycho-sociaux des agriculteurs.

C'est un fonctionnement qui veille sur la santé économique des exploitations et des entreprises agricoles. La MSA va pouvoir agir par des plans de prévention pour les agriculteurs qui ont des difficultés financières ou des conditions de travail inconfortables. Le paradoxe existant au sein du même service selon plusieurs acteurs de la profession : une partie de mission consiste effectivement à accompagner les agriculteurs en difficulté. L'autre partie par contre, met la pression et multiplie les procédures pour avoir les sommes impayées par l'agriculteur. « Selon le responsable de la chambre d'agriculture, il n'est pas logique de synchroniser deux processus antagonistes dans un même service. D'une part, un processus de solidarité et d'autre part, une procédure de pression »⁵⁴. Cela ne peut pas fonctionner. Le fonctionnement idéal est de ne pas laisser les situations s'aggraver pour éviter le pire. Lorsqu'il s'agit d'un dossier difficile, il faut essayer d'accompagner la personne non seulement sur le volet financier, mais aussi psychologique⁵⁵.

b- Le rôle ambigu des Banques

Le surendettement des agriculteurs se développe de plus en plus : l'endettement excessif et les dettes s'accumulent sur les professions d'agriculture⁵⁶. Les agriculteurs surendettés essayent de négocier des solutions avec les banques. Malheureusement, ces dernières s'occupent peu des problèmes financiers des agriculteurs. Généralement, les solutions proposées sont des propositions qui aggravent la situation, se résument en un autre crédit sous réserve de garantie, généralement l'exploitation (foncier) ou rétablir un autre tableau de remboursement avec de nouvelles modalités de paiement. Cela ne peut pas aider l'agriculteur. En revanche, ça ne peut qu'a l'enfoncer dans une situation plus grave que celle de sa situation initiale. Cette logique de fonctionnement des banques, participe d'une manière directe dans l'aggravation des difficultés financières. Il sera intéressant que la

⁵⁴ Entretien avec le chef de service de la chambre d'agriculture (durée :1h10min)

⁵⁵ Entretien avec le chef de service adjoint, durée de l'entretien (durée :1h10min)

Entretien avec le responsable de syndicats SNVL, (durée de l'entretien : 1h10)

Entretien avec un éleveur de bovin, (durée de l'entretien :40min)

⁵⁶ Entretien avec le chef de service de service de la chambre de l'agriculture (1h10min)

banque intègre dans ses démarches, le volet social des individus pour limiter un peu les surendettements des professionnels du milieu agricole⁵⁷.

c- Point sociologique : (selon Jocelyne PORCHER)

L'État avec les professionnels éleveurs doit tout d'abord, corriger les concepts et recadrer les priorités. Aujourd'hui, effectivement, nous constatons la misère économique dans laquelle vivent les agriculteurs. Le bien-être animal est très important, mais cela n'est réalisable qu'avec le bien-être de l'homme. Les relations homme-animal font partie des critères incontournables pour le bien-être de l'animal. Sans cette relation conviviale et affective, l'animal d'élevage ne peut pas trouver son équilibre. La détresse humaine déstabilise forcément l'harmonie relationnelle entre les deux. Un éleveur en difficulté sérieuse ne peut pas garantir le confort de son animal car lui-même, étant en déséquilibre. La crise des agriculteurs est effectivement une problématique sérieuse menaçante d'une manière directe, l'avenir de l'agriculture et les conditions dans lesquelles se trouvent les animaux. L'État manœuvre suscitant l'adhésion des acteurs agricoles pour prévenir la maltraitance animale, cela est bien, si les systèmes mis en place sont efficaces. Or, pour être efficace, il faut penser à une politique qui traite la source : qui prend en charge la crise agricole, pour la partie humaine. Et sur la partie animale, il faut réagir également de la source. Il faut commencer à changer sérieusement, nos systèmes de production animale pour revenir à l'élevage naturel avec ses relations normales⁵⁸.

Conclusion partielle :

La maltraitance animale est liée directement à la détresse humaine. Elle n'est qu'une conséquence de mal-être humain. Si on doit réagir pour être efficace, il faut agir sur le volet économique des éleveurs et tous les professionnels d'élevage. Tout est lié à la situation économique agricole ; si l'économie va bien tout suit y compris les conditions de vie des animaux.

III- Les organismes agricoles et l'avenir de la politique de lutte contre la maltraitance animale.

⁵⁷ Entretien avec le chef de service de la chambre de l'agriculture, durée de l'entretien : 1h30
Entretien avec un éleveur de bovin, durée de l'entretien : 40min

⁵⁸ Entretien avec Jocelyne Porcher, durée de l'entretien : 1h

1 - Les cellules OPA déjà existantes dans les Ardennes

1.1 - Cellule intitulée REAGIR :

Depuis 2011, le Département a mis en place un dispositif de soutien aux agriculteurs fragilisés dans le département. Celui-ci repose sur une plateforme unique d'examen et de suivi de la situation des agriculteurs en difficultés sur le plan technique, social et économique, qu'ils soient ou non bénéficiaires du RSA. Cette plateforme est composée de représentants de la chambre d'agriculture, de la DDT, de la MSA et de Solidarité Paysans (association pour accompagner les agriculteurs en difficulté).

L'accompagnement est pris en charge par la Direction de la cohésion sociale et du logement pour les bénéficiaires du RSA (coût annuel autour de 20 000 €) et par la Direction du développement agricole et touristique pour les autres (coût annuel : 18 500 euros pour Solidarité Paysans et 17 000 € pour la chambre d'agriculture).

Si la dimension du dossier est plutôt technique, c'est à la chambre d'agriculture qu'est confié le diagnostic de l'exploitation (autour de vingt par an). Si les éléments du dossier comprennent à la fois des caractéristiques économiques et sociales, il est confié à la mutuelle solidarité agricole, qui assure un suivi de l'agriculteur durant trois ans (quatre-vingts agriculteurs accompagnés dans les Ardennes en 2017). Si, après un point de situation, les difficultés sont plus d'ordre social, c'est le Département qui prend le relais⁵⁹.

Cette cellule est composée par :

- La chambre de l'agriculture
- La direction départementale des territoires (DDT)
- Mutuelle solidarité agricole (MSA)
- La direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations (DDCSPP)
- Le crédit agricole

1.2- Cellule intitulée « Agir contre le suicide des agriculteurs »

La prévention du suicide a été déclarée « grande cause nationale ». A ce titre, le ministère de l'Agriculture a confié à la caisse centrale de la MSA, la mission de mettre en œuvre un plan national d'actions contre le suicide en milieu agricole. Dans ce plan, il y avait trois axes, dont celui de la mise en place de dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en détresse. C'est ainsi qu'est né « Agri' Ecoute » en octobre 2014.

⁵⁹ Source DDCSPP et la chambre d'agriculture des Ardennes

Cette cause nationale est déclinée au niveau départemental par la MSA des Ardennes, sous forme d'une cellule intitulée : Agir contre le suicide⁶⁰.

Elle est composée par :

- MSA
- DDCSPP
- Chambre d'agriculture
- le conseil de l'ordre des médecins
- le crédit agricole
- Assistance sociale

1.3- Cellule départementale opérationnelle de lutte contre la maltraitance animale (CDO) :

L'instruction technique de la DGAI du 12/09/2017 précise la mise en place d'une cellule départementale opérationnelle (CDO) maltraitance animale dans chaque département avant fin 2018. Elle complète la feuille de route 2016-2020 relative au bien-être animal et s'appuie sur quelques expériences en la matière de quelques départements au niveau national. Dans ce cadre, la DDCSPP a organisé plusieurs réunions avec la Chambre d'Agriculture, la MSA, le GTV, l'ordre des vétérinaires, le SDVEL et GDSB Ardennes.

Aujourd'hui, la cellule est mise en place, son nom : « cellule de veille bien-être animal »

Elle est composée par :

- La chambre d'agriculture
- La direction départementale des territoires
- Le groupement de défense sanitaire (GDS)
- Conseil régional de l'ordre des vétérinaires CROV
- Syndicats des vétérinaires SNVL
- Groupement technique vétérinaire GTV

Cette CDO se compose de deux volets :

⁶⁰ Source : DDCSPP et chambre d'agriculture des Ardennes

. Un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole (OPA) locale, en concertation avec la DDCSPP, afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Lorsqu'une CDO maltraitance animale est mise en place en 2018, son fonctionnement est en cours afin d'harmoniser la gestion des cas de maltraitance animale. La structuration du partenariat vise aussi à mieux prendre en compte les difficultés sur le plan humain, souvent concomitantes.

Les dossiers suivis par la CDO se répartissent en 2 phases. Le volet préventif se base sur le repérage et la prévention. Lors de toute remontée d'information, nous réalisons une enquête de voisinage en prenant contact avec les différents relais de terrain (nos délégués cantonaux, vétérinaires, techniciens GDA, Mairie ...). En fonction du type de situation, la DDCSPP et/ou la chambre d'agriculture réalise une visite qui a pour objectif d'effectuer un état des lieux, de rechercher des solutions à court et moyen terme, de présenter les obligations et les risques encourus. L'expérience accumulée a permis de renforcer l'efficacité de cette phase.

Les dossiers graves ou récurrents passent en volet d'urgence. Ils sont examinés par une cellule restreinte composée de la DDCSPP, du Parquet, de la Chambre d'Agriculture (EDE) et éventuellement les associations de protection animale. L'objet est de proposer un plan d'action concerté en mobilisant les procédures et les modes d'interventions les plus adaptés. La DDCSPP est en charge de l'animation de ce groupe. Au cas par cas, en vue de traiter des situations individuelles, un plan d'action est construit avec les acteurs locaux (maire, gendarmerie, MSA...) pour programmer la réalisation des interventions (évacuation du cheptel, placements...). L'instruction technique de la DGAI avec la nouvelle méthodologie proposée devrait permettre une amélioration de la résolution de ces cas⁶¹.

⁶¹ Source : DDCSPP et chambre d'agriculture des Ardennes

2 - L'avenir de la politique de prévention contre la maltraitance animale

Le principe de fonctionnement de cette nouvelle politique publique présentée par la CDO, dans la lutte contre la maltraitance animale doit être muté, ensuite, il doit être adapté au contexte et aux sensibilités des sujets. Aujourd'hui, l'impression qui domine les esprits des différents responsables des organismes agricoles est le fait de multiplier les dispositifs sans avoir l'efficacité nécessaire pour traiter les dossiers en articulant les fonctionnements. Dans les Ardennes, il existe 3 cellules, composées presque par les mêmes acteurs. Cela ressemble à une espèce de structure en mille feuilles, qui échange sur les dossiers et les personnes, sans pour autant de proposer des solutions satisfaisantes. Ces solutions ne sont très efficaces selon plusieurs interlocuteurs de la profession agricole et qui sont présentées généralement sous forme d'opérations de colmatage insolide. L'idéale est d'avoir une seule structure avec deux pôles : un pôle social et un pôle technique. Le premier s'occupe essentiellement de l'aspect humain et les difficultés des éleveurs. Le deuxième s'occupe de la thématique protection animale. Le fonctionnement de cette cellule (CDO) peut se partager entre la DDPP et la chambre d'agriculture sur l'aspect technique. Alors la MSA peut intervenir sur la partie sociale et psychologique. La multiplication des dispositifs dilue l'efficacité des acteurs.

Pour que ce dispositif (CDO) fonctionne, il y a deux problématiques majeures à gérer. La première concerne la concurrence du pilotage ! Aujourd'hui, la CDO est pilotée par la chambre de l'agriculture. En revanche, plusieurs acteurs pensent que la chambre ne doit pas piloter, elle peut juste apporter son appui technique aux éleveurs et les accompagner dans leurs démarches administratives et techniques. La deuxième concerne la validation des dossiers des éleveurs en difficultés et qui doivent être pris en charge rapidement, cela est actuellement fait par le GDS. Or, ce dernier est une association qui vit des cotisations des éleveurs adhérents. Leur statut peut influencer les décisions prises sur la priorité des dossiers. En effet, il va peut-être favoriser ses adhérents vis à vis des autres éleveurs non adhérents. En effet, il risque de tomber dans le piège des intérêts. La validation des dossiers doit être fait en triangle : DDPP – MSA - GDS pour un fonctionnement efficace et équitable car les trois structures ont un rôle relationnel très important avec l'éleveur et les exploitations⁶².

Il est très probable que l'ancien système de fonctionnement dans la gestion des cas de maltraitance animale, présenté sous forme des suites administratives et judiciaires ne changera pas tant que les acteurs agricoles n'ont pas la motivation de coopérer activement entre eux et échanger en toute transparence avec les tous collaborateurs. Les organismes professionnels agricoles ne veulent pas prendre cette responsabilité aux sérieux. Ils gardent l'idée que c'est l'État qui doit gérer comme il a l'habitude de le faire, les dossiers de protection animale et la conformité des exploitations. Cet état d'esprit règne sur la totalité des membres de la cellule!. Ces derniers considèrent qu'ils sont

⁶² Entretien avec le chef de service adjoint du SPAE (durée :1h10min)

responsables en deuxième position. Pour certains, ils ne voient pas l'utilité de ce dispositif, en l'absence de la volonté de l'éleveur à s'adhérer dans le travail (le cas du GDS)⁶³.

Cette cellule départementale existait déjà selon certains organismes agricoles, depuis une vingtaine d'années, mais de manière officieuse dans son aspect technique. Les difficultés des éleveurs ne sont pas discrètes, se sont essentiellement économiques. La difficulté économique des éleveurs est suivie systématiquement par des problèmes familiaux. La fusion des deux détresses (financière et familiale) complique la vie des éleveurs et les animaux en conséquence et même les membres de la famille. Il y a 15 ans en arrière, lorsque le terme maltraitance animale est évoqué, cela veut dire « les mauvais éleveurs », sachant que le pourcentage des mauvais éleveurs sur la totalité de la population des éleveurs n'est pas représentatif car les incidents de maltraitance étaient très rares. Aujourd'hui, le contexte est très différent. En effet, la souffrance est avant tout humaine. Si la personne qui est censée de s'occuper des animaux est en détresse, les animaux subissent forcément par négligence, des mauvais traitements, comme l'absence de nourriture, l'absence d'abreuvement, l'absence de soins,,,,,. Pour anticiper ce genre de situation, il faut que l'éleveur en difficulté réclame secours. La personne se présente elle-même pour demander de l'aide. Pour que le système d'aide soit efficace et pertinent, il faut de transparence dans le fonctionnement des professionnels. Lorsqu'ils confrontent des obstacles économiques et opérationnels, il faut qu'ils les partagent et demander de l'aide⁶⁴. « Comment faire pour aider, un éleveur en difficulté, si lui-même ne veut pas être aidé. Pour que cette politique de prévention fonctionne, je pense qu'il faut que les éleveurs eux même s'ouvrent et adhèrent aux programmes d'accompagnement proposés par les différentes structures. Nous intervenons tous les jours dans les exploitations et élevages, nous avons répondu toujours présents aux besoins des uns et des autres. A mon avis, cette politique de prévention ne fonctionnerait jamais tant que les personnes sont mal financièrement. Ou ça peut fonctionner dans le cas où les personnes se présentent eux-mêmes avec une volonté de partager leurs difficultés et souffrances »⁶⁵.

L'État est bien conscient que les difficultés sont purement économiques, il fallait peut-être prioriser la difficulté humaine avant car, les expériences ont montré que tous les cas de maltraitance animale sont d'origine de détresse humaine. C'est pour cette raison, il est peut-être prioritaire de commencer à travailler sur l'aspect économique des agriculteurs et proposer d'autres actions, en favorisant le bien-être humain. L'aspect financier est la clef à utiliser pour régler le problème économique de l'élevage, et une fois les éleveurs retrouvent leurs comptes dans leurs activités, la détresse animale dans les élevages disparaîtrait⁶⁶.

⁶³ Entretien avec le chef de service adjoint, durée de l'entretien : 1h10min

⁶⁴ Entretien avec la présidente de GDSB des Ardennes (durée : 40min)

⁶⁵ Extrait d'entretien avec la présidente de GDSB des Ardennes

⁶⁶ Entretien avec la présidente de GDSB des Ardennes, durée de l'entretien : 40min.
Entretien avec le directeur du GDSB des Ardennes, durée de l'entretien : 40min

Il faut peut-être penser à renouveler le système de production et commercialisation des animaux et produits d'origine animale, en modifiant ou non les politiques publiques touchant la profession agricole dans un objectif de permettre aux petits exploitants de vivre dignement par leur travail. Ce système doit être en même temps régulé par l'Etat seul, car l'enjeu est très important avec la mondialisation et le marché européen. Seul l'Etat doit conserver la supervision des mouvements commerciaux et mettre en place des mécanismes de protection pour les petits et moyens producteurs. Le monde agricole demande beaucoup de moyens pour continuer à exister et produire⁶⁷.

Nous comprenons encore une fois que le problème des éleveurs est un problème financier en premier lieu. La marge, valeurs ajoutée, produits..., des termes qui reviennent régulièrement lors des entretiens. Cela nous laisse penser, si ce phénomène de zéro rentabilité qui touche cette catégorie de professionnels, est irréversible ?. Certains responsables des organismes professionnels mettent l'accent sur les effets en retours des politiques publiques antérieures qui peuvent avoir notamment pour effet de structurer des groupes d'intérêts, qualifiés et dépendant des politiques publiques existantes. L'exemple à donner : les groupements industriels qui profitent de tous les avantages de toute politique publique sur le territoire et même européen et international. Et primant les petits professionnels même pour leur existence.

Certains acteurs n'hésitent pas à penser à un système de renouvellement ou de changement de politique agricole Française. Ce système de renouvellement doit contenir des changements progressifs dans le secteur agricole et associant toutes catégories de professionnels dans le processus de décision. Ce changement doit offrir la possibilité de chacun de participer et proposer des actions bien étudiées et proportionnées à la situation économique de chacun.

Cette analyse sociologique peut nous laisser penser à une analyse semblable sur le budget de l'Etat Français depuis 1975, lorsque la marge de manœuvre budgétaire s'est régulièrement réduite depuis le milieu des années 1970 sous l'effet de l'accroissement de la dette, de la rigidification des croissantes des dépenses. Pour Lindbloom, les processus décisionnels débouchent sur des changements très progressifs dans une logique de correction progressive des erreurs par apprentissage mutuel et par tâtonnements successifs. Le changement est donc nécessairement graduel mais sans remise en cause des politiques publiques⁶⁸

⁶⁷ Entretien avec la présidente de GDSB des Ardennes (durée :40min)

⁶⁸ Patrick HASSENTEUFEL , SOCIOLOGIE POLITIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE (page :258)

Les membres de la cellule manquent de motivation pour mettre en place ce système d'information en sentinelle. Cette cellule départementale de prévention est comme un bébé qui vient de naître, il ne faut pas s'attendre à grande chose tout de suite. En effet, il s'agit d'un travail de très longue haleine, il ne faut surtout pas baisser les bras et dire : non ça ne peut pas fonctionner. En revanche, ce qu'il faut dire : il s'agit d'un travail de fond qui demande beaucoup de patience et beaucoup de communication. Les expériences des autres départements ont montré que cette politique de prévention finit par donner ses fruits. L'exemple : la CDO dans le Finistère existe depuis 10 ans, c'était très difficile au début, mais au final, les acteurs ont fini par comprendre la demande et répondre positivement et aujourd'hui, la prévention de la maltraitance animale dans ce département fonctionne ! Alors pourquoi pas dans les Ardennes. Ce travail de prévention contre la maltraitance animale doit être basé sur plusieurs campagnes de sensibilisations des différents acteurs et aussi les éleveurs. Ces campagnes de sensibilisation peuvent être partagées par les services de l'État et les vétérinaires sanitaires. Ces derniers ont un rôle clef dans ces dossiers. Les vétérinaires sanitaires représentent le point essentiel dans la sensibilisation des éleveurs. Bien que leurs interventions sur l'aspect technique soient indispensables, leurs actions de sensibilisation peuvent aussi fonctionner parfaitement, il suffit juste qu'ils soient convaincus de cette démarche et la mettre dans leurs interventions auprès d'éleveurs et d'autres professionnels. La présence des vétérinaires sanitaires dans ce genre de dispositif est vraiment indispensable de point de vue pédagogique et également, dans la gestion commune des dossiers difficiles. Il est pertinemment convainquant, que la crise agricole a profondément perturbé le fonctionnement de nombreux éleveurs et en conséquence leurs pratiques dans les élevages. Ce qui sort des enquêtes sur la maltraitance animale est effectivement très lié aux difficultés des éleveurs notamment financières. Cependant, cela ne doit pas construire une barrière contre l'amplification d'efforts de tous les organismes professionnels pour assurer un état conforme et harmonieux dans les élevages et pour les animaux. L'effort de tous les acteurs est nécessaire autant pour les éleveurs ainsi que pour les animaux. Ces derniers sont des êtres sensibles reconnus par la loi. Pour la détresse humaine, l'État ne garde pas les mains croisées face à cela. Il y a beaucoup de réflexion et de plan d'action dans ce sens. Plusieurs cellules sont mises en place dans le département des Ardennes dont REAGIR et agir contre le suicide. Cela pour dire que le volet humain est aussi pris en compte par l'État. Il est vrai que les deux problématiques s'articulent profondément ou dans un langage social, la détresse humaine implique obligatoirement la maltraitance animale. En revanche, il ne faut pas s'arrêter là, il faut multiplier l'effort pour régler les divers problèmes et faire la part des choses ! Il existe une réglementation à faire appliquer quel que soit la situation et la condition. Cependant, l'aspect pédagogique reste indispensable dans les missions des agents des services vétérinaires. Ils gèrent régulièrement de cas de maltraitance animale pour une cause de détresse humaine et il est indispensable dans ce cas de savoir comment prendre en compte l'aspect humain et/ou social, pour pouvoir passer le message à la personne concernée, d'une manière calme et pédagogique. Dans certains cas, lorsqu'il s'agit des cas graves de maltraitance animale par négligence notamment, il faut même accompagner les personnes et leur expliquer les procédures à

mettre en place, même s'il s'agit de suites administratives et pénales, cela peut donner un effet moins brutal dans l'acceptation d'exécution des décisions. L'état psychologique des personnes compte beaucoup dans la gestion de ce genre de dossier⁶⁹.

« La chose sûre que je confirme : tous les dossiers de maltraitance animale qui ont été gérés en ma présence sont principalement des conséquences de difficultés financière »⁷⁰.

Appel au secours d'un agriculteur

Les éleveurs sont comme des esclaves, liés par des contrats loufoques, n'ayant pas de droits mais de nombreux devoirs, et craignant des représailles. Notre monde économique est sans pitié ! On préfère faire disparaître des paysans, (et les nombreux emplois qui leur sont liés) et faire souffrir, parfois se diviser, des familles qui font vivre des communes rurales, pour enrichir quelques-uns !

L'argent domine ce monde. Pour de l'argent, nos directeurs, nos divers « responsables » sont prêts au pire ! Ne laissons pas mourir la France paysanne et rurale, ne laissons pas disparaître nos belles fermes françaises.

J'en appelle à votre bonne volonté et à celle de tous les responsables s'ils ont encore du bon sens avant qu'il ne soit trop tard, pour eux aussi peut-être... Quelles seront les personnes, responsables politique ou économique, capables de réagir pour plus de justice, et de relancer une économie et une agriculture humainement plus respectueuses et plus équitables ? »⁷¹

La stratégie du bien-être animal 2016-2020 engagée par l'Etat est d'une durée très courte pour faire un travail de fond. Pour faire de la prévention contre la maltraitance animale, il faut faire de l'investissement sur le mental des personnes. Il est très indispensable d'intégrer des programmes de sensibilisation au sujet du bien-être animal dans le système éducatif en commençant par la base. Il faut que la protection animale devienne une culture et une discipline à intégrer dans le programme des enfants et qu'il faut l'intensifier par la suite, pour les jeunes qui se spécialisent dans le milieu agricole. Ce changement d'état d'esprit ne se fait pas dans 4 ans ou même 10 ans. Il faut travailler sur des générations et il faut peut-être se donner un délai de 20 ans pour faire un bilan. Bien que, les sensibilités des personnes semblent réveiller pour le bien-être animal. Cependant, le fait d'améliorer

⁶⁹ Entretien avec le chef de service SPAE (durée de l'entretien : 1h10min)

⁷⁰ Extrait d'un entretien avec le chef de service SPAE, durée de l'entretien : 1h10min

⁷¹ <https://www.ouest-france.fr/bretagne/chateaulin-29150/le-cri-de-detresse-d-une-epouse-d-eleveur-laitier-4754353>

l'approche des individus pour l'animal et ses sensibilités, cela peut constituer une nouvelle forme de solidarité avec un être vivant sensible. Cette forme de solidarité, il faut qu'elle soit généralisée sur les éleveurs. Pour arriver à cela, il faut faire de l'investigation sur comment fonctionne le mental d'un éleveur ? Cette question est motivée par le fait que certains éleveurs préfèrent se suicider que d'y aller demander de l'aide. Cet état d'esprit est très compliqué à comprendre. Il y a une très grande partie psychologique à explorer dans le monde agricole. Il est certain que la crise économique fait souffrir ! Mais aussi, le mental humain reste très puissant pour supporter et gérer. Cela est réalisable aisément quand on est entouré. L'Etat a proposé des plans d'aide aux éleveurs. Cela est bien. En revanche, la question qui se pose, pourquoi le taux de suicide est de plus en plus élevé ? Les difficultés sont de plus en plus nombreuses ? L'intérêt général est un mot clé. Il faut exploiter ce mot. Le principe de travail de prévention est très intéressant et pèse très lourd dans la logique du bon sens. Cependant, il faut que les partenaires prennent conscience ce qu'il veut dire par cela ? Pour mettre en fonctionnement, un processus de prévention contre le mal-être des agriculteurs et la maltraitance animale, il faut peut-être commencer à travailler sur l'état d'esprit des éleveurs et diffuser ce que c'est de la prévention au sein de cette population. Car il s'agit d'un sujet de société, ce n'est pas un sujet de l'agriculture seule. Aujourd'hui, il y a des êtres humains qui se suicident, car leurs conditions économiques sont catastrophiques. C'est un phénomène très dangereux et inquiétant. La lutte contre ce phénomène nécessite un engagement collectif y compris pour les politiques. Les problèmes dans le monde agricole aujourd'hui est un résultat d'égoïsme de certains organes du système agricole envers les éleveurs. L'Etat est conscient de ce dysfonctionnement mais ne met rien d'efficace pour stopper cette hémorragie de valeurs de solidarité. Le point très sensible dans ce dossier est que les éleveurs constituent le pilier de base de ce système⁷².

L'examen des différentes étapes de l'évolution de l'agriculture, de la fin du 19^{ème} siècle au début du 21^{ème}, révèle un rapport étroit entre les progrès de la production agricole, l'amélioration de la condition paysanne, tant au niveau du travail que de la vie domestique, et la création de formes d'organisations collective appelées les mutations dans l'économie et la société agricoles⁷³.

La définition de Michel Crozier et Erhard Friedberg, sur le système agricole : un système doit être considéré comme un ensemble dont toutes les parties sont interdépendantes, qui possède un minimum de structuration, ce qui le distingue du simple agrégat et qui dispose en même temps de mécanismes de régulation⁷⁴.

« il indique effectivement que le système a abandonné les agriculteurs. Même les plans d'aide proposés par les autorités ne sont pas efficaces. Ils sont sous forme des opérations

⁷² Entretien avec le membre du CROV, durée de l'entretien : 1h10min

⁷³ Entretien avec le membre du CROV (durée :1h10min)

⁷⁴ <https://journals.openedition.org/ruralia/353>

de colmatage pour des résolutions courtes et inefficaces. Il considère que le monde agricole est une organisation collective, que l'Etat fait partie. Or, le partenaire puissant ne joue pas son rôle comme il se doit (il s'agit de l'Etat). Même la solidarité entre acteurs, qui doit être un critère indispensable dans cette organisation a changé de forme et de formule⁷⁵».

L'intervention de l'Etat dans les dossiers de maltraitance animale est standard. Elle est souvent sous forme de suites administratives et pénales. Dans le département et depuis toujours, les cas avérés de maltraitance sont connus et statués comme des conséquences engendrées par des souffrances humaines. La gestion se déroule souvent par des décisions administratives et judiciaires. Le principe de prévention est un principe nouveau, il est mis en place certainement pour prévenir la difficulté humaine également. Cependant, la détresse humaine ne pourrait être gérée que par la régulation de l'aspect financier, ce dernier est à l'origine de toute la souffrance dans le monde agricole. L'Etat n'arrive pas à gérer cet aspect financier par rapport à sa complexité et qui revient trop cher à la caisse publique. Donc, alternativement à cette charge, et pour calmer l'opinion publique et les associations, il a fait en sorte de partager les responsabilités, « limite se débarrasser du problème », en le transférant dans la sphère agricole pour amortir un peu les critiques. C'est une forme de fuite en avant pour alléger la responsabilité des crises agricoles. L'intervention des acteurs en lien avec les éleveurs ne serait pas efficace si les éleveurs eux même ne veulent pas avancer et innover. Beaucoup d'éleveurs ont compris que l'activité d'élevage seule ne fait pas vivre. Cela est une réalité sur le terrain. Alors pour continuer à exister, il faut diversifier son activité et multiplier les recettes des revenus. Le recours aux banques est très déconseillé pour certains éleveurs. Il faut trouver de moyens de financement des projets mais en évitant le maximum les banques. Car, le système des crédits bancaires est un processus destructif à long terme. Le système idéal d'anticipation des difficultés est l'association des projets, le travail en organisation collective, mais avec une réelle programmation et suivi de bilan régulier. Il faut que l'argent agricole finance les projets agricoles, dans un système de solidarité nouveau. Cela pour dire que, si les éleveurs veulent gérer leurs difficultés financières, il faut qu'ils trouvent d'autres recettes en parallèles en association, pour mieux maîtriser les dépenses et la charges⁷⁶.

Témoignage d'un éleveur :

⁷⁵ Extrait d'entretien avec le membre du CROV, (durée de l'entretien : 1h10min)

⁷⁶ Entretien avec la présidente GDSB, (durée de l'entretien :40min)
Entretien avec un éleveur Bovin, (durée de l'entretien :30min)

Heureusement que, parallèlement à l'élevage, j'ai investi dans une installation de méthanisation. C'est cela qui maintient la rentabilité de mon exploitation. Aujourd'hui, l'élevage seul ne fait pas vivre, cela est une certitude. En France aujourd'hui, les exploitations qui tiennent debout ne se basent pas seulement sur l'élevage des animaux, mais plus tôt, elles se basent sur les projets parallèles⁷⁷.

Selon Adem (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), d'après une étude menée sur un panel de 80 installations de méthanisation en fonctionnement : la rentabilité des installations de méthanisation est satisfaisante. Dans la très grande majorité des cas, la rentabilité économique est satisfaisante en particulier pour les projets à la ferme ou de petits projets collectifs⁷⁸.

Recommandations

⁷⁷ Entretien avec un éleveur Bovin, durée de l'entretien : 30min

⁷⁸ <https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/sites/default/files/fiche-technique-methanisation.pdf>

La souffrance humaine et la maltraitance animale sont étroitement liées. Lutter contre la détresse d'un agriculteur se répercute positivement sur la gestion de l'exploitation en générale y compris les animaux. Le bien-être animal est lié d'une manière directe à l'état de l'éleveur. Cela devient de plus en plus vrai dans les résultats des recherches scientifiques et comportementales en la matière. Quand l'éleveur se porte bien financièrement et socialement, l'état de son exploitation et ses animaux l'exprime bien. Quand c'est le contraire, l'état de son élevage l'exprime également.

La lutte contre les deux phénomènes est un travail de très longue haleine, qui doit être collectif et stratégique, coordonné en inter-acteurs agricoles. Pour cela, je propose à mon sens les recommandations suivantes :

1- Actions de sensibilisation aux éleveurs :

Sensibiliser et convaincre les éleveurs que demander de l'aide est un droit et un devoir en expliquant que :

- Adhérer à l'action de prévention et remonter l'information à leurs syndicats relève du bon sens
- Exposez ses difficultés aux membres de la cellule n'engendre pas de suites administratives ou pénales. Au contraire ça ne pourrait qu'être bénéfique pour l'éleveur et ses animaux. Pour réaliser cela, le travail pédagogique des syndicats d'éleveurs et les vétérinaires ainsi que la crédibilité des intervenants me semblent très déterminant car il s'agit :

a- d'une Confiance mutuelle:

La confiance entre éleveur et ses représentants : afin de rendre les messages facilement transmissibles et exploitables, les syndicats doivent rajouter dans leur manuel de fonctionnement l'aspect bien-être humain, sous forme d'entretien d'expression, où l'éleveur peut avoir l'occasion d'exprimer toutes ses difficultés ou ses bonheurs. Un bilan d'entretien doit être réalisé avec des paramètres mesurables et vérifiables, permettant de positionner les résultats dans une fiche d'évaluation préconçue contenant une échelle de valeurs.

b- de gagner l'adhésion volontaire de l'éleveur à l'action de prévention :

Obtenir cette adhésion de l'éleveur est toujours possible, en le sensibilisant en continue. Un travail de longue haleine, C'est un travail de longue haleine, dont la finalité est de lever, définitivement, les méfiances existantes et faire installer une atmosphère de concertation comme culture dans le milieu agricole.

Ce travail doit se concentrer sur l'éleveur, en lui expliquant que :

S'il adhère lui-même et prend contact avec la cellule départementale opérationnelle, pour exposer ses difficultés, non seulement, il va être accompagné dans ses démarches de redressement mais aussi dans des démarches de relance d'activité. Il serait également épargné de toutes les suites administratives ou pénales. Cette action de sensibilisation doit être réalisée par les vétérinaires et les syndicats d'éleveurs.

2- Action de sensibilisation aux vétérinaires :

« Il faut sensibiliser les vétérinaires sur le fait que « Signaler n'est pas dénoncer !!! »

Le vétérinaire est le mieux placé pour jouer un rôle de sentinelle, car il connaît à la fois les élevages dans lesquels il intervient et les signes de mauvais traitement. Souvent, les cas sont connus depuis longtemps, mais personne n'ose rien dire, en raison de l'historique personnel de l'éleveur, des problèmes familiaux ou économiques qu'il rencontre : « Là où il y a du mal-être humain se trouve toujours du mal-être animal »

Certains vétérinaires sont réticents, car l'article R .242-33 (alinéa V) du code rural et de la pêche maritime indique que « le vétérinaire est tenu au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi », et il peut s'exposer à une violation de ce secret en signalant un problème sanitaire ou de négligence. Toutefois, dans le cadre du mandat sanitaire, l'article L,203-6 ajoute qu'il « doit informer sans délai l'autorité administrative s'il observe des manquements à la réglementation relative à la santé publique vétérinaire qui pourraient gravement mettre en danger les personnes ou les animaux ». Or, la protection animale fait partie de la santé publique vétérinaire depuis l'ordonnance du 31 juillet 2015

Les vétérinaires doivent placer l'intérêt général en priorité. Ils doivent relativiser les objectifs dans le contexte. Il ne faut pas laisser l'agriculteur se noyer sous prétexte de secret professionnel. Même s'il s'agit des informations personnelles (alcoolisme, dettes, divorces, .), il faut prioriser l'action humaine et se dire « si je transmets l'information maintenant, je pourrais le préserver de graves conséquences ».

3 - Travail avec les associations protection animale :

Faire participer les associations de protection animale dans le dispositif. Elles peuvent apporter un accompagnement constructif pour l'éleveur. Le travail avec les associations peut adoucir médiatiquement, la gestion des cas avérés de maltraitance animale causées involontairement par les éleveurs. Les associations très recommandées avec qui, l'éleveur peut demander de l'accompagnement et des conseils : WELFARM, CIWF et OABA.

4 - Actions à mettre en place sur le moyen et court terme :

Les éleveurs déclarés en activité doivent avoir :

1 - Un bilan de santé incluant l'aspect psychologique, cela pourrait être réalisé dans le cadre d'une visite médicale annuelle.

2 – Sous l'égide de l'État : Une restructuration de l'ensemble des dettes à moyen terme des éleveurs en difficulté, en particulier les jeunes et récents investisseurs, avec le soutien de la médiation du crédit.

3 - Assouplissement des conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits et cotisations.

4 - Simplification du circuit administratif pour les éleveurs et amélioration des procédures de contrôles des exploitations agricoles pour étudier et traiter les dossiers le plus rapidement possible.

5 - Mettre en place des programmes de sensibilisation sur les problèmes psycho-sociaux des éleveurs en coopération avec le ministère de la santé.

5– Amélioration du service de certains organismes agricoles :

Bien réfléchir sur l'Amélioration du service d'accompagnement du MSA, par la correction des controverses existantes au sein du même service. En effet, d'une part, assurer l'aspect sociologique des agriculteurs en difficulté et d'autre part, user de tous les moyens de pression pour récupérer les cotisations en retard, cela engendre forcément d'autres difficultés mentales et psychologiques à l'éleveur et porte atteinte au climat de confiance mutuelle recherché.

Participation des banques dans l'action : donner l'information sur les difficultés financières d'un éleveur, le plus tôt possible en leurs expliquant que : cela permet d'aider l'éleveur et avoir une dette réglée éventuellement sans recours au tribunal et pourrait le sauver de graves conséquences notamment le suicide.

La sensibilisation des banques pourrait-être réalisée par la chambre d'agriculture, les syndicats d'éleveurs et éventuellement la DDCSPP.

CONCLUSION :

Mon travail sur la maltraitance animale m'a conduit à établir le lien entre cette dernière et la détresse des éleveurs. Effectivement, lors de mes entretiens, j'ai eu la confirmation par les différents maillons du secteur agricole, que la maltraitance animale n'est qu'une séquelle parmi d'autres de la souffrance humaine.

Cette souffrance humaine exprimée par les agriculteurs est multifactorielle, associée à plusieurs formes de pressions. L'endettement, le manque de revenu, les contraintes du travail et la pression familiale constituent brièvement, la crise agricole. Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux dans ce cas. Bien que les autorités publiques ont manœuvré à plusieurs reprises pour mettre en place un système de régulation par la proposition des plans d'aide et de soutien. Cependant, les acteurs évaluent l'intervention de l'Etat d'insuffisante et inefficace. Compte tenu des facteurs de risque présentés par les exploitants agricoles, il semble que le rôle des acteurs de première ligne (association d'aide, conjoints, voisins, banque....) soit un élément clé de la prévention contre l'aggravation des troubles de santé mentale des agriculteurs face aux tempêtes économiques et sociétales. L'aide à la décision des agriculteurs en difficulté, d'appeler au secours ou de réorienter leurs activités nécessite l'effort de tout le monde. Le réseau en sentinelle pourrait être une solution efficace. En revanche, ce dernier semble être compliqué à mettre en place selon les acteurs. Et pour qu'il soit faisable et efficace, il faut faire un travail de fond et de sensibilisation du long terme. Il faut à la limite, intégrer ce mode de fonctionnement dans les programmes pédagogiques, dans les différents établissements scolaires, professionnels, associatifs pour les jeunes et les moins jeunes en commençant par les lycées agricoles. Un travail de sensibilisation aussi pourrait être effectué sur l'ensemble des acteurs et la société, pour montrer la réelle sensibilité de ce dossier et expliquer à l'opinion publique que la souffrance animale n'est qu'un résultat d'une détresse humaine grave.